

Rédaction et administration
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : HArbour 1241*
SERVICE DE NUIT :
Administration : HArbour 1243
Rédaction : HArbour 3679
Gérant : HArbour 4897

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS! Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Vol. XXVI — No 32
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste
Edition quotidienne \$ 6.00
(Sauf Montréal et banlieue)
E.-UNIS et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire 2.00
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

La Cour Supérieure destitue MM. Du Tremblay et Fontaine de la "Presse"

Une heure périlleuse de notre histoire municipale

Les événements vont vite à l'hôtel de ville ces jours-ci. Puisque c'est vendredi, le lecteur nous excusera de donner à cet article l'allure d'une bouillabaisse. Nous voulons en effet souligner quelques faits pendant qu'ils sont encore chauds.

Un vieux lecteur nous signale le bill de Verdun. Battu au comité, le premier ministre est revenu à la charge et il a maintenu, dans la charte de la ville voisine, l'élection de la moitié du conseil par le seul suffrage des contribuables-propriétaires.

Le conseil lui-même rejetait ce régime; mais ce n'est pas l'écriture procédurière du premier ministre que nous voulons noter. C'est plutôt le fait qu'il y a quelques années la Chambre de commerce de Montréal a proposé, avec l'appui des principaux corps publics, pour la métropole, un régime qui ressemblait sensiblement à celui de Verdun: élection d'un bureau de contrôle par les seuls propriétaires.

Pourquoi deux poids et deux mesures? On se demande parfois si, à Québec, on ne tient pas absolument à livrer cette pauvre Concordia aux sangsues politiciennes. Aucun frein dans son administration, gabegie dans les expropriations, commission d'urbanisme sans ongles et sans budget. On dirait que l'on s'efforce de favoriser l'anarchie. Quand celle-ci est poussée trop loin, on se rabat sur une commission nommée par Québec, constituée par ses créatures et qui fait de la grande ville une vassale taillable et corvéable de l'organisation libérale.

Le conseil a adopté à l'unanimité un amendement à la charte pour constituer la commission d'urbanisme. Ne soyons pas dupes. C'est de l'eau dans une soupe qui commençait à être trop chaude. Nos campagnes ne sont pas restées sans effet; l'opinion est alertée. Les conseillers craignent par-dessus tout (dans l'ensemble; il y a d'honorables exceptions) une commission qui ait des pouvoirs et un budget, lesdits pouvoirs et ledit budget étant défalqués de leurs privilèges actuels. Ils vont au-devant des coups. Tant qu'une autorité supérieure n'imposera pas cette commission pour sauver la métropole, l'anémie pernicieuse qui rongé celle-ci progressera.

On a la preuve de la sincérité de l'administration municipale dans le fait qu'à la même séance, M. Savignac a déclaré qu'il se montrerait tolérant pour le petit commerce qui surgit comme champignon morbide dans des endroits où il est interdit. Cela, au moment où la Commission Terrault, commission d'urbanisme potentielle, essaie de déterminer la localisation du commerce et de l'industrie dans chaque quartier.

Nous sommes en pleine sympathie avec le petit commerce et avec tous les opprimés. Mais où ne conduirait pas cette sympathie si on continue de l'exploiter à faux? au sabotage de tous les règlements municipaux. Une imposition vraiment lourde sur les magasins en série serait plus efficace pour la protection du petit commerce que cette concession qui ouvre la porte à tous les désordres.

Il faut une commission du plan d'ensemble autonome et disposant de ressources financières. Il faut aussi protéger l'échevin "moyen" contre lui-même. Généralement (on sera peut-être étonné de le lire ici), il vaut mieux que sa réputation; il est moins polémique et moins ignare qu'on ne le croit. Mais il est inégalement victime de l'électoralisme. Sa préoccupation dominante est de chercher à faire passer le plus d'électeurs possible à travers les filets des règlements. Il perd, une fois élu, la clarté vue de son mandat. Sa vanité, le désir naturel de se paraître déchoir en perdant la faveur de ses électeurs s'interposent entre l'accomplissement des devoirs auxquels il s'est engagé par serment.

Il désire que son indemnité soit augmentée non pour théoriser, mais pour donner davantage et créer plus d'obliges. Le malheureux ne se rend pas compte que, s'il gagnait cent mille dollars l'an, il serait mille fois plus exploité, qu'il élèverait des quémandeurs, espèce qui se multiplie avec la rapidité des blattes. A tout prendre, il ne serait pas plus avancé qu'avec ses quelque deux mille dollars.

Bref, si on veut mettre de l'ordre dans le développement de la ville — et il en est grand temps! — il faut soustraire tout ce qui ressort de l'urbanisme à ces tripatouilleurs de règlements et qui ne cesseront jamais de l'être parce qu'ils s'imaginent que l'assurance de leur réélection se mesure au nombre de gens qu'ils auront gavés, alors que c'est le contraire et qu'ils créent trois mécontents pour un content.

Nous sommes à un moment périlleux de l'histoire de notre ville: elle déchoira ou elle se développera, elle verra les industries s'installer chez elle ou fuir, la construction périliciter ou s'accroître, le Pactole du tourisme y passer ou s'en détourner selon que l'on adoptera ou que l'on négligera d'adopter à Québec la législation tutélaire que nous réclamons.

Si, pendant un quart d'heure, nos gouvernants pouvaient considérer l'intérêt supérieur de la grande ville sous son vrai jour et non pas en vue de favoriser d'ignobles combinards, nous aurions tout de suite cette commission d'urbanisme compétente, puissante, salutaire.

Louis DUPIRE

Billet du soir Rien que \$5,000?

Il y a toutes sortes de procédures devant les tribunaux. Ne voilà-t-il pas qu'un bonhomme de Californie assigne un restaurateur en justice, lui réclamant une somme de \$5,000, pour n'avoir pas été servi comme il l'aurait dû, dans son établissement? Il avait demandé un morceau de tarte maison. On lui en servit un, mais si petit, si menu, si minuscule, qu'il en éprouva "une profonde humiliation, un extrême embarras, une vaste angoisse morale".

avarice? L'on souhaiterait que le tribunal, considérant le désappointement profond du demandeur, le satisfasse sur tous les points, lui accorde la somme qu'il demandait en tant que baume et panacée, condamne le restaurateur à lui servir, en sus des \$5,000, un p'tit gigantesque, grand comme le Champ-de-Mars, profond comme le lac Supérieur, doré comme le bilan d'une mine d'or sous le règne de M. Bennett, — une tarte des noces de Gamache. Certes, il y a des tartes que l'on paierait plutôt pour ne pas être obligé de les manger, et dont on accueilleraient une toute petite tranche avec une bien plus grande satisfaction que si elle était énorme: tartes de commensales; tartes de jeunes femmes nouvelles mariées qui n'ont jamais fait de cuisine;

l'artefabriquées par des cuisinières de haut vol, c'est le cas de le dire, qui n'ont jamais su faire griller convenablement un rôti ou une côtelette d'agneau, et dont le café qu'elles prétendent fabriquer, le matia, est une infâme décoction d'eau de vaisselle savonneuse où a trempé une infecte sciure de bois moisi; tartes de restaurateurs où l'on ne sait si la graisse est chinoise ou russe, le beurre, margarine ou graisse de moyeux, tartes dont la pâte tient plus du béton armé que de l'onctueuse et délicate pâte artistement travaillée par une ménagère qui ne se pense pas cuisinière, mais qui l'est splendidement; tartes dont le dessus est de feuilles d'ardoise craquelée, l'intérieur, une couche grumeleuse milqueline et mi-solide d'un ciment obturant, et dont le dessous rivalise de fermeté avec celle des principes d'un parti ministériel.

Bloc-notes

L'éternelle incertitude M. Doumergue avait été imposé au parlement par la révolte de la Rue. Dès que les forces qui dominent de la coulisse la politique française l'ont cru prudent, le vieux président, dont la retraite en scène avait probablement sauvé le régime parlementaire, a été rejeté aux déshéris. M. Doumergue ne s'est pas fait là-dessus la moindre illusion. Il a lui-même déclaré à un journaliste: Ma chute a été décidée dans des comités et des conseils secrets et puissants. Et l'on a fait jouer pour cela, quels qu'aient été les sentiments ou les intentions de Tel ou Tel, les ressorts qu'il fallait.

On pouvait discuter de la valeur comparée du cabinet Doumergue et du nouveau cabinet Flandin, ainsi que des circonstances qui entouraient la retraite de l'ancien président. Le fait principal, c'est que le remplacement de Doumergue par Flandin marquait la rentrée dans l'incertitude et dans l'instabilité. Dès l'accession au pouvoir de M. Flandin, on se dit: Combien de temps durera-t-il? On le voyait déjà, comme tant d'autres de ses prédécesseurs, marqué du signe de la mort. Le nouveau chef parut un moment dominer le parlement, effrayant certains députés, mais on vit de lui prouver que l'épée de Damoclès reste suspendue au-dessus de sa tête. Hier même, il y a trois mois à peine qu'il gouverne — il a failli succomber sous une attaque brusquée. Il s'en est tiré avec 56 voix de majorité. Chez nous, avec l'ordinaire cohésion et stabilité des partis, ce serait encore la sécurité. Là-bas, on y voit le prodrome de la défaite prochaine.

Et pendant ce temps le pays est engagé dans les plus importantes et les plus délicates négociations de politique internationale.

Témoignage Sous le titre Ma chambre d'étudiant, et sous cette rubrique, qui évoque de très vieux souvenirs: La teste bien faite, nous relevons dans un journal de jeunes gens quelques paragraphes d'un intérêt singulier:

Les objets qui créent l'intimité de mon chez-moi, consistent dans les images-souvenirs clouées, collées, appendues au mur. Un calendrier, des gravures tantôt sérieuses, tantôt légères, des photos d'amies et de copains de coeur. Au-dessus de ma table, un portrait de FOCH, un autre du ROI ALBERT DE BELGIQUE, un memento, des dessins de LA PALME, même des schémas.

A l'est, un portrait du CHRIST, à l'ouest un de CLEMENCEAU: les extrêmes se touchent.

Le calendrier me rappelle les examens et surtout les congés. Ces portraits incarnent mes goûts, mes préférences, mes aspirations, mes souvenirs, mes devoirs, mes tendances.

Cet étudiant, qui incarne ainsi dans les images du Christ, de Clemenceau, de Foch, du roi Albert de Belgique, ses goûts, ses préférences, ses aspirations, ses souvenirs, et surtout ses DEVOIRS et ses tendances, est sans doute un jeune Français, ou un jeune Belge, obsédé par le souvenir de la Grande Guerre; et sans doute aussi c'est dans un journal étudiantin de France ou de Belgique qu'il publie ses préférences.

Pas du tout! Notre étudiant est Canadien, et c'est dans un journal canadien qu'il nous fait ses confidences.

Nous voulons croire qu'il ne s'est pas révélé son entier et que les choses de son pays l'intéressent plus qu'il ne le laisse voir, et plus même peut-être qu'il ne s'en doute lui-même. Tout de même, le témoignage est curieux et il n'est pas de nature à ralentir l'effort de

M. l'abbé Groulx et de ses amis. Voilà un brave garçon qui, s'il a reçu une forte éducation nationale, ne paraît pas en avoir gardé un très vif souvenir. Autrement, il aurait probablement songé à classer parmi les portraits qui incarnent ses goûts, ses préférences, ses aspirations, ses souvenirs, ses tendances et ses devoirs, quelque image de son pays.

Sur les accords de 1932

On entend les Tant-Mieux et les Tant-Pis une deuxième journée (Par Emile BENOIST) Ottawa, 8 — Les principales des réformes sociales de M. Bennett l'ont été à poindre. L'horizon parlementaire ne les voit pas venir. On ne sait même pas si ça sera à Pâques ou à la Trinité. Hier il n'en a pas en tout cas été question.

Selon les règlements de la Chambre, codifiés par Beauséjour dans un livre relié en vert, le jeu d'estour réservé aux mesures des députés, comme du reste le lundi et le mercredi.

Le premier ministre est bien trop respectueux des droits des députés pour seulement tenter d'y porter atteinte.

La Chambre des députés a donc encore passé sa journée à poursuivre un débat platonique sur un thème connu: les accords commerciaux de la conférence impériale d'Ottawa.

Il arrive qu'un musicien habile improvise sur un thème connu. C'est le thème, il l'amplifie, l'harmonise, en tire même, au gré de sa fantaisie ou de son inspiration, des mélodies nouvelles.

Un débat parlementaire sur un thème connu n'offre pas de prise à l'improviser. Sans l'avoir entendu, on pourrait dire ce qu'il a été.

A propos des accords commerciaux d'Ottawa, par exemple, les députés ministériels considèrent qu'ils ont donné des résultats, non pas inespérés — car gouverner c'est prévoir — et le gouvernement de M. Bennett est pour le sûr le gouvernement par excellence — mais extraordinaires, qui devraient plonger tous les citoyens de ce pays dans le ravissement.

Ces mêmes accords font bien piteuse mine quand ce sont des députés oppositionnistes qui les analysent, les dissèquent, les jugent: notre commerce s'est amoindri, la misère n'est pas disparue, le chômage est toujours sur nous, comme un vautour à sa proie attaché. Si l'on entrevoit, par ci, par là, un brin d'amélioration, les accords n'ont rien à y voir. C'est en dépit des accords qu'il y a une leureur d'amélioration. S'il n'y avait pas d'accords, l'amélioration serait bien autre. Le gouvernement torture les chiffres, fait violence aux statistiques pour démontrer l'amélioration.

Après avoir écouté des rouges et des bleus sur un sujet aussi controversé que celui des accords commerciaux d'Ottawa, on a l'impression d'avoir assisté à la consultation du Dr Tant-Mieux et du Dr Tant-Pis, au chevet d'un malade.

Un profiteur des accords

Un député qui ne devrait pas se plaindre des accords, c'est bien celui de la circonscription ontarienne de Huron-Sud, M. W.-H. Golding, un libéral. Celui-ci a été élu l'an dernier dans une élection complétement libre. La campagne qui l'avait précédée n'avait porté que sur les fameux accords. Sans les accords, M. Golding ne serait peut-être pas député. Profiteur des accords impériaux, il les dénonce quand même. Au vrai, c'est parce qu'il les a dénoncés l'an dernier devant les électeurs de sa circonscription que ceux-ci l'ont choisi. Le succès de sa recette l'induit à ne pas l'abandonner. Cet après-midi, M. Golding a invité à l'improvise quel conservateur — les jeunes députés ont de ces ardeurs au combat — à venir discuter les accords avec lui dans "son comté".

Les conservateurs ont manqué à toutes leurs promesses, dit M. Golding. Ils devaient trouver de meilleurs marchés et de meilleurs prix pour les produits canadiens. Ils n'en ont pas trouvé. Il n'y a pas un seul des problèmes qui se posaient en 1930, qui ne se pose encore. Nous avions alors des problèmes d'ordre fiscal, d'ordre ferroviaire, d'ordre commercial, d'ordre financier. Tous subsistent. L'agriculture avait besoin d'être secourue. Son mal est aussi grand et même plus grand qu'il y a cinq ans. Le chômage est encore une plaie qui rongé le pays. Ce n'est pas en renouvellant le mandat du gouvernement que le peuple peut s'attendre à une amélioration de l'état des affaires. Quant aux accords commerciaux de la conférence d'Ottawa, les libéraux y sont opposés aujourd'hui tout comme ils l'étaient en 1932.

Cela sent le discours électoral même à respectable distance. Le même arôme se dégage de tous les autres discours qui ont été prononcés au cours du même débat.

(Suite à la page 2)

M. Pamphile Du Tremblay destitué comme président et comme fiduciaire

Le demandeur Eugène Berthiaume réussit dans son action contre les fiduciaires Du Tremblay et Fontaine, dont il obtient le double renvoi — Ces deux défendeurs devront payer tous les frais de l'action — Deux nouveaux fiduciaires à nommer le 11 mars prochain

Texte complet des conclusions de l'arrêt de M. le juge Charles-A. Duclos

(Voir aussi page 3)

M. le juge Charles-A. Duclos, de la Cour supérieure, a rendu jugement cet avant-midi, au Palais de Justice, dans la cause d'Eugène Berthiaume, demandeur, contre Pamphile Du Tremblay, Zénon Fontaine et Gilles Berthiaume, défendeurs, et "La Presse Publishing Company, Limited", mise en cause. Cour supérieure, dossier E-11230. Cet arrêt de M. Duclos maintient l'action du demandeur et rejette la défense des trois défendeurs, Du Tremblay, Fontaine et Gilles Berthiaume, avec frais contre les deux premiers et sans frais contre le troisième.

Le jugement déclare le demandeur Eugène Berthiaume propriétaire des 5 actions dans le capital-actions de la Presse, représentées par le certificat no 14; il annule tout transport qu'on a prétendu faire de ce certificat; il destitue Du Tremblay et Fontaine comme fiduciaires de feu Trefflé Berthiaume et de sa succession; il destitue le défendeur Du Tremblay de la charge de président qu'il occupe illégalement; il ordonne pour le 11 mars 1935 convocation des personnes bénéficiaires de la succession Berthiaume devant M. Duclos en Cour supérieure, pour choisir et nommer deux nouveaux fiduciaires en remplacement de Du Tremblay et Fontaine; le jugement réserve toutes les autres conclusions de la demande pour adjudication ultérieure; et il condamne Du Tremblay et Fontaine à tous les frais de l'action prise par Eugène Berthiaume contre eux.

Cet arrêt de cour, qui fera sensation, marque une des nombreuses étapes des débats judiciaires qui ont mis aux prises Eugène Berthiaume, d'une part, avec le groupe dirigé, d'autre part, par Pamphile Du Tremblay et Zénon Fontaine.

Le fait que M. le juge Duclos donne gain de cause à Eugène Berthiaume contre les défendeurs Du Tremblay, Fontaine et Gilles Berthiaume, fils d'Arthur Berthiaume, décédé, compliquera la question de savoir qui doit administrer dorénavant la Presse. On comprend que les défendeurs en appelleront de l'arrêt de M. le juge Duclos à un tribunal supérieur.

Nous donnons ci-dessous le texte des conclusions auxquelles en est venu M. le juge Duclos, après avoir cité et résumé les déclarations et les différentes pièces de procédure versées au dossier par les parties en cause, — le Devoir les a publiées en temps et lieu. Ces conclusions couvrent dix feuillets, grand format, texte dactylographié; l'arrêt complet de M. Duclos a 37 feuillets. Voici le texte de ses conclusions:

La base juridique de la demande en destitution se trouve dans deux articles de notre Code Civil: 981-d et 981-k.

"981-d. Les fiduciaires dissipant ou gaspillant la propriété de la fiducie, ou refusant ou négligeant de mettre à exécution les dispositions du document ayant la fiducie ou manquant à leur... devoirs, peuvent être démis par la Cour supérieure."

"981-k. Les fiduciaires sont tenus d'employer dans la gestion de la fiducie, une habileté convenable et d'agir en bon père de famille."

Le demandeur a établi, hors de tout doute, tous les faits essentiels allégués dans sa déclaration. Ceci ne comprend pas les commentaires inclus dans ladite déclaration.

Depuis des années, les défendeurs Du Tremblay et Fontaine ont sciement et continuellement violé les dispositions fondamentales de l'acte créant la fiducie, en refusant d'être le demandeur directeur et président de la Presse, malgré ses demandes et protestations réitérées.

En maintes instances, ils ont agi contrairement aux dispositions bien exprimées du donateur, feu l'honorable Trefflé Berthiaume, conseiller législatif; et, de plus, ils n'ont pas exécuté la fiducie en bons pères de famille, mais plutôt pour leur avantage personnel.

Sans restreindre l'opinion exprimée ci-haut sur les faits, signons quelques cas particuliers. D'après l'acte de fiducie, ils devaient recevoir, à titre d'indemnité pour leur administration et gestion, un sixième (1-6) des dividendes sur les actions communes et cette gestion comprenait la charge de directeurs; et comme le dit le défendeur Fontaine dans le Mémoire adressé au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, à l'occasion du Bill no 63, "les fiduciaires ont le devoir de faire prévaloir les principes catholiques et canadiens-français. Par conséquent, il leur imposait une immixtion active dans toutes les affaires de la Presse, tant au point de vue de l'administration qu'au point de vue de rédaction."

Malgré cela, ils se volaient arbitrairement un salaire de \$8,000.00 chacun par année comme directeurs, en plus du sixième (1-6) que leur accordait la fiducie, déduisant de ce fait la Succession de fortes sommes.

Il ne fallait que cinq (5) actions ordinaires pour les qualifier comme directeurs. Ils se sont fait transporter dix (10) actions et ont retiré et encaissé, pour leur bénéfice personnel, les dividendes sur ces dix (10) actions qui ne leur appartenaient pas, et qui étaient en leur nom seulement pour les qualifier comme directeurs; encore au détriment de la Succession.

Le 17 janvier 1924, déclaration

Il y a la question des cinq (5) actions que le demandeur réclame comme lui appartenant.

Le 30 septembre, 1914, feu l'honorable Trefflé Berthiaume transporta cinq (5) actions ordinaires dans la compagnie La Presse au demandeur, qu'il appert au transport produit comme exhibit P-39, qui se lit comme suit:

"For value received, I Trefflé Berthiaume, do hereby assign and transfer unto Eugène Berthiaume five (5) shares in the Capital-Stock of 'La Presse Publishing Company, Limited', et le même jour, la Compagnie octroie au demandeur un certificat No 14, produit comme exhibit P-77, qui se lit comme suit:

"This is to certify that Mr. Eugène Berthiaume is the owner of five (5) shares in the Capital-Stock of 'La Presse Publishing Company Limited'."

Les défendeurs prétendent que ces actions avaient été transportées au demandeur pour le qualifier comme directeur. C'était à eux à en faire la preuve. Ils n'ont pas réussi; il y a contre eux les écrits ci-haut mentionnés et, de plus, une forte présomption que, quant à son fils Eugène, feu Trefflé Berthiaume a bien voulu lui donner les actions à titre de propriétaire.

L'action du demandeur étant entièrement prouvée, il faut examiner les motifs de justification que les défendeurs offrent comme moyens de défense.

Pour bien apprécier ces motifs, il faut retourner les pages de l'histoire jusqu'à la date du décès de feu Trefflé Berthiaume, le 2 janvier 1915.

Depuis cette date, le défendeur Du Tremblay n'a cessé, par tous les moyens, de s'immiscer dans les affaires de la Presse. La preuve au dossier le démontre amplement, même si l'on n'avait pas les aveux du fiduciaire Fontaine dans son Mémoire adressé au lieutenant-gouverneur.

La première démarche ouverte du défendeur Du Tremblay se trouve l'exhibit P-54, étant un avis, en date du 21 décembre, 1915, de la présentation d'un bill connu sous le No 63, qui se lit comme suit:

Avis est par les présentes donné que Dame Helmina Berthiaume, épouse de Louis Joseph Rivest, de ce dernier dûment autorisée, tous deux de ce cité et district de Montréal; Demoiselle Anna Berthiaume, fille majeure et usant de ses droits, de la cité d'Outremont, dans le district de Montréal; Dame Angéline Berthiaume, épouse de Pamphile Du Tremblay, avocat, et de ce dernier dûment autorisée, tous deux de la cité d'Outremont, dans le district de Montréal; Arthur Berthiaume, avocat, de la cité d'Outremont, dans le district de Montréal, s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passage d'une loi changeant les dispositions de l'Acte de donation fiduciaire, passé devant Mire Girouard, le 26 décembre, 1914, sous le No

(Suite à la page 2)

Carnet d'un grincheux

Serait-ce le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe? Voilà cette fontaine qui menace de tarir.

Taxes sur les gros, taxes sur les petits, il y a cette différence que la taxe sur les gros descend toujours vers les petits, tandis que celle sur les petits ne peut remonter jusqu'aux gros.

Si la Presse allait échapper de façon définitive à ce conseiller législatif, son utilité à lui aurait cessé, pour le parti libéral provincial.

Les manchettes des quotidiens se suivent et ne se ressemblent pas. Celles de la Presse sur l'arrêt Duclos auraient un autre caractère, si la défaite avait été pour Eugène Berthiaume.

LE DISCOURS DU BUDGET A QUEBEC

On trouvera en page 8, l'exposé de la situation financière de la province fait par M. Stockwell, hier après-midi, à l'Assemblée législative

CALENDRIER

Demain: SAMEDI, 9 février 1935
Saint Cyrille d'Archange, S.V., double.
Lever au soleil, 7 h. 14.
Coucher du soleil, 5 h. 16.
Nouvelle lune, le 3, à 11 h. 33 m. du matin.
Premier quart, le 10, à 4 h. 21 m. du matin.
Pleine lune le 16, à 6 h. 23 m. du matin.
Dernier quart, le 25, à 5 h. 20 m. du matin.

DEMAIN

DOUX, NEIGE
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 14.
Minimum aujourd'hui 6.
Même date l'an dernier 30 sous zéro.
Minimum l'an dernier 25 sous zéro.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 30.35. 11 h. a.m. 30.39. Midi, 30.35.
Chiffres fournis par la station L.-R. de
Mésle, 1619, St-Denis, Montréal.

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

Le juge Duclos ordonne l'exécution provisoire du jugement dans l'affaire de la "Presse"

MM. Du Tremblay et Fontaine iront en appel

Dès le prononcé du jugement de M. le juge Dubois dans l'affaire de la Presse, ce matin, Me Edouard Masson en a demandé l'exécution provisoire.

Le bureau de M. Geoffroin n'était représenté au tribunal que par un jeune avocat, qui demanda l'autorisation de prévenir Me Geoffroin. Elle lui fut accordée. Un moment plus tard Me Alexandre Prud'homme fit son entrée dans la salle d'audience. A son tour, il pria le tribunal de différer sa décision en attendant l'arrivée de Me Aimé Geoffroin. Celui-ci se présenta encore revêtu de son paletot devant le juge et dit, non sans une certaine irritation: "J'ai le droit d'exiger 24 heures d'avis, je me prévaux de mes droits".

Me Masson fit observer que la motion faisait partie du jugement et ne requerrait pas d'avis.

"C'est tout ce que vous avez à dire?" demanda M. le juge Duclos. Sur la réponse affirmative de Me Geoffroin, le magistrat ajouta: "J'accorde la requête".

Voici le texte de cette requête qui est ajoutée au jugement cité ailleurs:

"Et procédant à adjuger sur la question de savoir s'il y a lieu d'ordonner l'exécution provisoire du présent jugement en attendant qu'il s'agisse de la nomination des remplaçants des fiduciaires desdites Messieurs Pamphile R. Du Tremblay et Zénon Fontaine:

"CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite, Cour tenante, de la part du demandeur pour que l'exécution provisoire du présent jugement comme susdit soit ordonnée, nonobstant l'appel;

"VU les articles 594, paragraphes 1 et 6 et 596 C.P.;
"ACCORDE ladite demande, et PRONONCE ET ORDONNE l'exécution provisoire du présent jugement, en attendant qu'il s'agisse de la nomination des remplaçants des fiduciaires desdites Messieurs Pamphile R. Du Tremblay et Zénon Fontaine, et ce, nonobstant tout appel qui pourrait être interjeté à l'encontre du présent jugement, et ce, sans caution de la part du demandeur; frais réservés".

Me Geoffroin a fait connaître aux journalistes son intention de porter la cause en appel.

Les avocats au dossier étaient Mes Geoffroin et Prud'homme, représentant MM. P. Du Tremblay et Zénon Fontaine; Me Edouard Masson avec Me L.-E. Beaulieu comme conseil, représentant le demandeur, Eugène Berthiaume.

L'avenir de l'administration de la "Presse"

Aux termes de la décision de M. le juge Duclos, MM. Pamphile Du Tremblay et Zénon Fontaine sont exclus du conseil d'administration de la Presse et sont suspendus comme fiduciaires.

A l'assemblée des bénéficiaires de M. Treflé Berthiaume, convoquée par M. le juge Duclos pour le 11 mars, ceux-ci devront nommer deux nouveaux fiduciaires et élire M. Eugène Berthiaume président du conseil d'administration de la Presse.

Pendant toute la durée de l'instance d'appel, ces fiduciaires administreront la Presse de plein droit.

M. Taschereau et les taxes de Montréal

Mise au point du premier ministre sur une nouvelle parue dans le "Devoir" d'hier — Montréal décidera — "Nous dégageons notre responsabilité"

Courte séance de l'Assemblée législative, ce matin

Québec, 8 (D.N.C.). — La Chambre a tenu ce matin une séance d'une demi-heure.

Au cours de la séance, M. L.-A. Taschereau a fait une mise au point au sujet d'une nouvelle parue dans le Devoir d'hier et intitulée: "L'intention du gouvernement est de n'accorder à Montréal que \$4,000,000 de nouvelles taxes". "Je ne sais pas, dit M. Taschereau, si nous ne sommes pas exprimés assez clairement hier, au comité. Nous voulons laisser au conseil municipal de Montréal la pleine responsabilité de venir devant nous discuter et demander les mesures qu'il croit nécessaires.

"En tant que de ce côté-ci de la Chambre nous dégageons notre responsabilité de vouloir imposer à Montréal un système plutôt qu'un autre.

"Si Montréal veut avoir \$8,000,000 de taxes, si Montréal veut avoir un système de taxation, cela relève uniquement du Conseil. La population lui a fait confiance. Nous dégageons notre responsabilité."

En réalité dans notre nouvelle d'hier, au lieu de dire que le gouvernement avait l'intention d'imposer seulement \$4,000,000 de taxes au lieu des \$8,000,000 nous aurions dû dire que le sentiment personnel de plusieurs ministres était de n'imposer des taxes que pour \$4,000,000 quitte à attendre à l'an prochain pour augmenter la taxe s'il y avait lieu.

Aurons-nous des élections provinciales cette année?

Les députés ministériels ont discuté la question avec M. Taschereau — Rien n'est décidé — Pas de taxe de vente ni d'impôt sur le revenu — Une taxe sur les liqueurs douces

Québec, 8 (D. N. C.). — Les députés ministériels ont discuté la question des élections provinciales au cours du caucus tenu mercredi soir.

Des députés ont demandé au premier ministre s'il devait y avoir des élections générales.

M. Taschereau aurait répondu en substance ce qui suit:

Les élections fédérales s'en viennent. Nos amis fédéraux nous ont demandé de leur aider. Certains voudraient que les élections provinciales aient lieu avant les élections fédérales, d'autres aimeraient mieux qu'elles se fassent après. Rien n'est décidé. D'ailleurs, nous n'avons pas de élections provinciales cette année? Si les élections fédérales ont lieu en octobre, devons-nous faire les élections provinciales dans la neige et par une température mauvaise? Encore une fois, rien n'est décidé.

Le caucus a approuvé la taxe sur les liqueurs douces, après quelques hésitations. Il est décidé que la province n'imposera pas de taxe de vente ni d'impôt sur le revenu.

Le capitaine Tremblay contre-interrogé

L'enquête des Bronfman s'est continuée ce matin dans la salle de la Chambre des notaires, au palais, sous la présidence du magistrat Jules Desmarais.

Dès le début, le procureur de la Couronne, Me J. J. Penverne, a déclaré que les accusés des provinces maritimes pourraient demeurer chez eux pour quelque temps encore, car on ne commencera la preuve contre eux que dans une semaine au moins.

Me Forsyth a voulu forcer Me Penverne à démontrer que le tribunal avait juridiction pour entendre cette cause. Me Penverne a dit que la Couronne ne jugeait pas que le moment était venu pour aborder cette question et le tribunal a donné raison à Me Penverne.

Me Forsyth a contre-interrogé le capitaine Ulrich Tremblay, le premier témoin entendu cet avant-midi. Tremblay a juré qu'il a déjà télégraphié de l'argent à l'accusé

Yule à Halifax et que c'était de lui qu'il recevait ses instructions pour faire la contrebande de l'alcool.

Le second témoin, Georges Lévesque, de Rimouski, a déclaré qu'il faisait la contrebande des boissons alcooliques et qu'il a négocié avec l'accusé, Allan M. Robertson, de Saint-Jean, Terre-Neuve.

Le témoin le plus important entendu ce matin est le capitaine J.-B. Deslauriers, de Québec. Il a parlé de voyages de contrebande de boissons à Saint-Jean, Terre-Neuve, où il a eu affaire avec l'accusé F. S. Blair, de qui il achetait sa boisson. Il a juré avoir, en une occasion, acheté pour \$10,000 de boisson de Blair. Blair était encore l'individu qui lui donnait ses instructions. Une fois Blair a insisté sous sa responsabilité, à l'automne de 1928, à cause de la saison avancée de la navigation, de garder un entrepôt à Saint-Jean, Terre-Neuve, une importante cargaison d'alcool que Deslauriers devait conduire dans le Québec.

Le même témoin a également déclaré que l'accusé Allan M. Robertson était le représentant de l'accusé, William A. Yule, à Saint-

M. Saint-Onge sur le gril

Les commutations de taxes en faveur de la "Montreal Cotton", à Valleyfield

Québec, 8. — Le chef de l'opposition, M. Duplessis, et quelques-uns de ses collègues ont tenu le député de Beauharnois, M. St-Onge, sur le gril hier, lorsqu'il a présenté un projet de loi destiné à accorder des commutations de taxes municipales et scolaires à la compagnie Montreal Cotton, de Valleyfield. M. Duplessis a d'abord dit que ce bill avait pour défaut principal d'accorder des exemptions de taxes scolaires. Il suggère que le bill garantisse le travail à 2,000 ouvriers de Salaberry et que les commutations de taxes soient subordonnées au nombre des employés.

Comme M. Saint-Onge se refusait à accepter ces clauses, que plusieurs ministres intervenaient, MM. Duplessis et Béique retournaient M. St-Onge sur le gril. Ils lui reprochaient d'être feu et flamme pour la compagnie mais de ne pas vouloir protéger les ouvriers. Le député de Beauharnois n'a pas eu une grosse majorité à la dernière élection, c'est pour le protéger à notre tour que nous l'invitions à protéger les ouvriers, lui dit M. Béique.

— La majorité du chef de l'opposition n'a pas été forte, répliqua M. Saint-Onge.

En tenant compte de la corruption chônée de la dernière élection, ma majorité a été beaucoup plus forte que le vote obtenu par le premier ministre actuel lorsqu'il a perdu son dépôt dans Dorchester, dit M. Duplessis.

— Il y a 42 ans de cela, rétorqua M. Taschereau.

On revient à la commutation de taxes. Mais, bientôt, M. Béique ramène la flamme en disant qu'il comprend que le premier ministre prenne la part des compagnies, lui qui a assuré l'avenir de sa famille dans les grosses compagnies favorisées par son gouvernement.

— Je n'ai jamais gagné ma vie à vendre des débauchures qui ne valaient rien, lance M. Taschereau.

Ces obligations étaient émises par des compagnies amies du gouvernement, répond M. Béique. On m'a élu par 600 voix de majorité.

M. Bertrand jette que la première chose que le gouvernement devrait exiger lorsqu'il accorde des faveurs, ce serait la protection de la main-d'œuvre.

M. Duplessis pose plusieurs questions auxquelles M. St-Onge ne peut pas répondre. Des ministres interviennent. Finalement, le bill est renvoyé au comité pour discussion détaillée.

Point d'ordre rejeté
Au début de la séance le bill des accidents du travail avait subi sa première lecture. Damien Bouchard, ayant rejeté le point d'ordre soulevé la veille par M. Duplessis, M. Arcand souligna que son projet avait pour but de rétablir l'indemnité à son ancien niveau et de porter de 16 à 18 ans l'âge des enfants des accidentés ayant droit à des secours. M. Duplessis protesta en disant qu'il trouvait singulière la conduite du gouvernement. Si le gouvernement avait accepté les projets de loi de l'opposition les ouvriers auraient obtenu justice beaucoup plus tôt.

La fête de Notre-Dame de Lourdes
MESSE A LA GROTTE DU CIMETIERE, LUNDI
Lundi, fête de Notre-Dame de Lourdes, à 8 heures du matin, M. Louis Bouchier, P.S.S., curé de Notre-Dame, dira une messe à la chapelle de la Grotte de Notre-Dame de Lourdes, au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Dans le diocèse de Québec
Québec, 8 (D.N.C.). — Par décision de S. Em. le cardinal: M. l'abbé Alphonse Morel, curé de St-Eugène de l'Islet, sera désormais au service de la Société diocésaine de colonisation.

M. l'abbé Ernest Martel, curé de St-Séverin de Beauce, est nommé curé de St-Malo, est nommé vicaire à St-Fidèle.

Dixième victime
Fort-William, B. (S.P.C.). — M. Roger Rose, de Fort-William, a succombé ce matin aux blessures qu'il avait reçues dans la collision entre un camion et un train, près de Kakabeka, hier soir. Sa mort porte à 10 le nombre des pertes de vie attribuables à cette collision.

Bulletin météorologique
Toronto, 8 (S. P. C.). — Hier, il a fait relativement doux dans la nuit, mais il fera probablement au Québec demain: bassins de l'Outaouais et du St-Laurent: doux, neige; nord-ouest et Lac-Saint-Jean: ciel partiellement couvert, élévation de la température; rive nord, gâfle et baie des Chaleurs: fort vent de l'ouest, beau, élévation de la température.

"La renaissance campagnarde"

Série de conférences par Radio-Canada pour faire aimer la terre — La première aura lieu dimanche soir à 8 h. — MM. Georges Bouchard, Adolphe Brassard et Wilfrid Bovey parleront

L'apostolat rural va s'exercer d'une façon toute particulière aux postes de T. S. F. de Radio-Canada, grâce à l'initiative intelligente de ses principaux protagonistes dans Québec, MM. Georges Bouchard, député de Kamouraska aux Communes et professeur à l'École d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, Wilfrid Bovey, directeur des Relations extra-murales de l'Université McGill, Alphonse Deslèts, Adolphe Brassard, J.-G. Magan, etc. L'émission radiophonique du 9 décembre qui réunissait, dans une conférence à trois dimensions, MM. Bovey, Brassard et Bouchard, fit naître ce nouveau plan de ruralisation. Il s'agit donc de donner une série de conférences d'un quart d'heure à la Radio d'Etat afin de créer un intérêt plus grand à la question du retour à la terre.

Dans une lettre à la députation, M. Georges Bouchard explique qu'il est temps d'opposer un courant d'idées rurales au flot d'idées urbaines, cause de la désertion de tant de jeunes gens de nos campagnes vers les villes.

Cette initiative de M. Bouchard a reçu la haute approbation de Son Eminence le cardinal Villeneuve, de MM. Vautrin, ministre de la Colonisation, et Godbout, ministre de l'Agriculture, de même que des personnalités les plus marquantes du monde de l'enseignement agricole et de nos organisations sociales.

"La renaissance campagnarde", tel est le titre de cette série de conférences — sera inaugurée dimanche soir, 10 février, à 8 heures, au poste du secteur français de la Commission. Cette émission durera une demi-heure. Elle mettra en présence, dans un sketch approprié à cette circonstance, MM. Bouchard, Bovey et Brassard. Ils exposeront le but de cette série d'émissions radiophoniques qui est de faire aimer la terre, en d'autres termes, "d'assurer avant tout le retour des pensées et des coeurs vers la terre". C'est vouloir rendre plus efficaces les efforts des pouvoirs publics et de notre clergé dans le domaine de la colonisation.

Le lendemain, c'est-à-dire le lundi, 11, se donnera la première causerie. Elle sera faite par M. Georges Bouchard lui-même, qui parlera de "l'âme campagnarde". Les autres conférences se donneront aux dates suivantes, les 13, 15, 16, 20, 22, 25, 27 février et 1er mars. A l'exception de la séance inaugurale de dimanche, qui aura lieu à 8 heures, les conférences se donneront à 7 heures et dureront 15 minutes. Parmi les conférenciers, on remarque MM. Alphonse Deslèts, Leroy Poulin, Antoine Arsenault, J. C. Magan, Mgr Allard, MM. les abbés Eugène Maurais, Maurice Proulx, Albert Tessier, F. X. Jean, le R. P. Dugré, S.J., M. le juge F. A. Choquette, MM. Aimé Gagnon, Auguste Scott, Elzéar Champagne, L. Fortin, Adrien Desautels, Mme Charles Gagné, etc.

M. l'abbé Groulx à Outremont

"Où en sommes-nous" comme race? — Le défaitisme nous ronge — Il faut réagir contre la dictature économique — L'espoir est dans la jeunesse

M. l'abbé Lionel Groulx a donné une conférence, hier soir, à l'Académie Querbes d'Outremont, sous les auspices de la Société des Conférences d'Outremont.

La soirée était sous la présidence de M. le juge Fabre-Surveyer, qui remercia le conférencier. On remarquait aux premiers rangs de l'auditoire: le R. P. J. A. Poulin, G. S. V.; MM. B. Belleau, Hermas Bastien, Henri Groulx, le Dr A. Thibaut, etc.

Un programme musical fut rendu par l'orchestre Latourrelle et par Mlle Germaine Bruyère.

"Où en sommes-nous?"

M. l'abbé Groulx a parlé du nationalisme, et il a montré où nous en sommes comme race canadienne-française.

Il a appelé qu'après de longues luttes parlementaires nous avons enfin obtenu l'autonomie des provinces, par le pacte de la Confédération, en 1867.

Conditions implicites de la Confédération

Il y avait des conditions implicitement posées, à la Confédération. Ces conditions n'étaient ni d'ordre politique ni d'ordre économique, mais d'ordre culturel. Les Pères de la Confédération avaient compris que, pour réaliser pleinement l'autonomie de notre province, il fallait que nous conservions notre langue et notre foi. Ces conditions mêmes de la Confédération comportaient pour nous des devoirs, des doubles devoirs, pour notre pays et pour notre âme.

Avons-nous rempli nos devoirs?

Avons-nous rempli ces devoirs? Hélas, ce que nous voyons autour de nous nous prouve que nous n'avons pas rempli nos devoirs envers notre pays. Une race doit imprimer son image à son pays. Notre pays devrait donc avoir un visage français puisqu'il a été bâti par une race française. Il n'en est rien.

Nous n'avons guère mieux rempli nos devoirs, pour ce qui est de notre âme.

Un sentiment abominable nous empêche de réaliser nos destinées: le défaitisme, qui nous ronge comme un chancre. Nous en avons deux preuves éclatantes dans les campagnes qui se font actuellement pour la renaissance nationale et pour l'achat chez les notres. Si nous avions rempli notre devoir, aurions-nous besoin de refraîner et de demander aux notres d'encourager les notres?

Comment réagir?

Pour réagir contre ce déplorable état de choses que nous avons voulu et que nous n'avons pas su empêcher, il faut orienter notre politique vers le provincial et non vers le fédéral. Notre participation à la politique fédérale nous divise et nous affaiblit. Si nous voulons vraiment redevenir maîtres chez nous, il faudra concentrer nos efforts vers la politique provinciale. Il faudra réagir contre la dictature économique et dominer dans notre province sur le terrain économique surtout car de lui dépend notre survie comme race catholique et française.

Nos gages d'espoir

M. Groulx voit comme gages d'espoir: la restauration de l'idée française et le raffermissement dans notre foi catholique. Il faut surtout mettre nos meilleurs espoirs dans les jeunes. C'est à la jeunesse qu'il appartient de régner ce qui a été perdu. Il faut donc que les jeunes se mettent à la tâche résolument, afin de vaincre.

Retraite fermée des navigateurs

Tous les navigateurs sont invités à prendre part à la retraite fermée de la Fédération des navigateurs canadiens, qui se tiendra à la Villa St-Martin du samedi 9 février au 12 prochain. Pour renseignements, adressez-vous au capt. H. Laliberté, 6914, de St-Vallier, tél. DO. 4509.

Mort de sir Thomas Parkinson
London, 8 (A. P.). — Sir Thomas Parkinson, chirurgien de renommée mondiale, est décédé à l'âge de 72 ans.

La journée de 8 heures
Ottawa, 8 (D.N.C.). — Le premier ministre vient de donner avis de son projet de loi pour l'établissement de la journée de 8 heures et de la semaine de 48 heures dans les établissements industriels. Un autre projet de loi du premier ministre est aussi annoncé à propos du repos hebdomadaire dans les mêmes établissements industriels.

Les sœurs s'élèveront demain matin
Il y aura une réunion du conseil municipal demain matin à 11 heures. Cette réunion ne sera que la continuation de la dernière séance. Le maire de Montréal, M. Camille Houde, est de retour de Québec de même que les conseillers qui sont allés au parlement pour prendre part au débat sur le bill des taxes de Montréal.

M. Stockwell piètre prophète

Le déficit de 1934-1935 et les prévisions pour 1935-1936

Québec, 8. — M. R. F. Stockwell, trésorier de la province, a présenté hier à la Chambre l'état financier de la province.

Bien que les signes de renaissance économique semblent des plus encourageants pour la province, M. Stockwell ne croit pas que les finances du gouvernement s'améliorent au point de revenir à l'ère des surplus.

Il prévoit en effet pour l'exercice financier 1935-36 un déficit de \$2,296,915.33.

Mais il ne faut pas attacher autrement d'importance au génie prophétique de nos trésoriers provinciaux. La syllabe de Panzoust, que Panurge s'en fut consulté pour savoir s'il se devait marier, était autrement perspicace sur les destinées futures.

Si l'on fouille dans les discours sur le budget, on constate en effet que M. L.-A. Taschereau avait prédit pour l'année financière 1931-32 un surplus de \$158,786 et 81 centes pas moins, pas plus.

Or quand arriva l'échéance, ce fut un déficit (le premier) de \$584,708.61.

L'année suivante, M. Taschereau avait prédit pour l'année 1932-33 un surplus de \$187,290.59. Or ce surplus mirifique fut changé en un déficit de \$6,840,907.96, ce qui faisait une légère différence de sept millions de dollars.

M. Taschereau ayant été malheureux au noble jeu des prédictions, il en laissa le soin à M. Stockwell. Celui-ci avait prédit pour l'année 1933-34 un surplus de \$62,214.82. Or il a eu un déficit de \$5,594,473.

Aussi l'an dernier, assagi par l'expérience, M. Stockwell a prédit pour l'année 1934-35 un déficit de \$742,228.48. Il faut croire que la recette de l'année actuelle n'est guère prometteuse, car pour 1935-36 M. Stockwell plonge résolument dans une prédiction déficitaire de \$2,296,915.33.

Quant au déficit de cette année, M. Stockwell avoue ingénument qu'il n'en sait rien. "Il est encore trop tôt pour établir des prévisions définitives", dit-il.

Il semble que s'il ne peut rien affirmer pour l'année actuelle, il ferait aussi bien de garder un silence prudent pour l'an prochain.

53 cents

Mais ce qui est d'un grand charme et qui prouve le sérieux de la statistique économique ministérielle, c'est la somme si précise, si nette de \$2,296,915.33 qu'il annonce comme déficit probable pour 1935-36. Remarque bien qu'il nous dit 53 cents, pas 54, pas 52, mais cinquante-trois cents exactement.

Où diable peut-il bien prendre ces 53 cents? Cela déconcerte que l'on prédise à deux ou trois sous près, quand en réalité on se trom-

pe de cinq ou six petits millions? C'est de la voltige un peu enfantine que l'on devrait laisser aux Parlements modèles d'écoliers. Car si un électeur assoiffé aux prochaines élections boit plus que la part qui lui a été dévolue, tout change. Le surplus de M. Stockwell est un peu comme le nez de Cléopâtre, bien que physiquement notre trésorier n'évoque aucune vision charnelle. "Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus long, la face du monde était changée."

Il suffit que M. Stockwell lui-même, boive une bouteille de "ginger ale" qu'il se propose de taxer, et qu'il n'a pas prévu dans la computation des facteurs impondérables qui forment sa prédiction, pour que son chiffre soit faux. Enfin, si ça lui fait plaisir, à notre trésorier, le divertissement est en somme très moral.

M. Martin Fisher a ajourné le débat sur le budget à mardi prochain.

La taxe de vente

La Législature a commencée hier matin l'étude du bill de Montréal. Il est clair que le gouvernement ne goûte pas du tout le projet d'impôt sur le revenu, à cause des innombrables complications qu'il est censé entraîner. Cependant, M. J.-E. Perrault, ministre de la voirie, a déclaré être en faveur de cet impôt. M. J.-N. Francoeur, ministre des travaux publics, a ajouté que si le conseil réclamait cet impôt, il serait prêt à l'accorder, pour sa part.

M. Houde a dit lui-même qu'il préfère de beaucoup la taxe de vente et que si le conseil municipal avait adopté une première fois, c'était simplement par considération pour les sentiments du maire. Il a ajouté toutefois que les gros la préféraient parce qu'elle était payée par les petits. On peut donc prévoir que le bill s'achemine sûrement vers la taxe de vente.

Vives ripostes

La séance de l'après-midi a été agitée de passes assez vives entre M. Duplessis, le premier ministre, et M. Saint-Onge, député de Beauharnois, et M. Béique.

M. Béique a reproché à M. Taschereau d'avoir confortablement placé les membres de sa famille, puis à un conseiller législatif de ne pas démissionner parce qu'il a deux parents placés.

M. Taschereau a riposté en reprochant à M. Béique d'avoir vendu comme agent des obligations qui se sont trouvées sans valeur. M. Béique a rétorqué que nombre d'amis du gouvernement et des ministres ont vendu une foule d'obligations sans valeur et qui avaient été émises à la faveur de lois passées par le gouvernement actuel.

Le public va se consoler de tout cela.

A. G.

Les prévisions budgétaires à Québec pour l'année 1935-1936

Augmentation générale de 10%

Québec, 8. — M. R.-F. Stockwell, trésorier de la province de Québec, a distribué hier après-midi, les estimations budgétaires pour l'année 1935-1936, soit à partir du 1er juillet 1935 prochain. Les estimations accusent une augmentation générale, sauf dans le cas des subsides de voirie qui indiquent une diminution de 4%.

A l'item de la dette publique, l'estimé est de 6,472,255 pour les intérêts et dépenses contre \$5,873,120 pour 1934-35, soit 10% de plus. Le subside prévu pour le fonds d'amortissement est de \$3,341,065 contre \$2,383,561 pour 1934-1935, soit 40% de plus.

Le subside de l'administration de la justice est augmenté de 42%, il est prévu à \$2,481,515 contre \$1,681,380 pour l'année précédente. Le subside des travaux publics augmente de 30%. Il est de 1,713,000 contre \$1,247,324 pour l'année précédente.

Le subside pour le ministère du travail augmente de 54%. Il est de \$435,000 contre \$285,000, pour l'année précédente.

Le subside de la colonisation augmente de 20%, soit de \$300,000. Il est de \$1,421,000 contre \$1,121,000 pour l'année précédente.

Le subside de l'agriculture augmente de 4% soit d'un peu plus de \$100,000. Il était de \$2,898,000 contre \$2,780,000 pour l'année précédente.

On note une augmentation de \$130,000 pour le service civil, une de \$25,000 pour le secrétariat provincial, mais une diminution de \$70,000 pour l'instruction publique. Le subside pour Terres et Forêts reste le même.

Bref, le total des subsides pour l'année 1935-36 se chiffre à \$35,877,393 contre \$32,520,300 pour l'année 1934-35, soit une augmentation de 10%.

Parmi les nouveaux subsides on note \$100,000 pour la classification des terres.

A. G.

Les obligations du C. N.

Ottawa, 8. (D.N.C.). — Le ministre des Chemins de fer vient de donner avis d'un projet de loi "afin de pourvoir au remboursement d'obligations financières dues et à échoir du Canadian National et à l'émission de titres qui leur seront substitués, avec la garantie du gouvernement, pour un total n'excédant pas \$200,000,000".

Deuxième anniversaire du groupe Mgr-Gauthier de l'A. C. J. C.

A l'occasion de son deuxième anniversaire, le Groupe Mgr-Gauthier de l'A.C.J.C. donnera une matinée récréative, le dimanche 17 février, à 2 h. précises, au théâtre de la Paix Nationale. Cette séance sera présidée par le R. P. Joseph Paré, S.J., supérieur général de l'A.C.J.C. et fondateur du cercle Mgr-Gauthier. Le programme se composera d'un sketch musical, d'un concert oratoire entre quatre membres du cercle, et d'une comédie. L'entrée sera gratuite. On peut se procurer des cartes d'admission au bureau de l'administration de la Paix Nationale.

Unir tous les groupements d'ingénieurs

Toronto, 8. (S.P.C.). — Réuni en congrès, l'Engineering Institute élaborera une formule pour unir tous les groupements d'ingénieurs du pays. M. A.-R. Décaré, président de la Corporation des ingénieurs du Québec, dirige le comité chargé spécialement



LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Jeanne METIVIER

Nos oeuvres de charité

LES DERNIERES CAMPAGNES DE SOUSCRIPTION

Un rapport préparé par le Canadian Council on Child and Family Welfare, d'Ottawa, projette une clarté lumineuse et encourageante sur le mouvement ascensionnel des "Caisse Communales" et des Fédérations de Charité...

Le rapport démontre les particularités suivantes: la Montreal Federated Charities (Oeuvres de Charité fédérées de Montréal) a remporté le plus haut montant individuel avec un chiffre de souscriptions dépassant \$700,000...

En considérant ces résultats à la lumière des circonstances difficiles dans lesquelles se trouvent presque tous les souscripteurs, par suite de la crise économique, les auteurs du rapport ajoutent: Ce mouvement des Caisse Communales qui existe de fait, au Canada, depuis dix ans, n'a réellement pris son plein essor que durant les quatre dernières années...

En somme, toutes les organisations canadiennes de ce genre ont réussi à maintenir essentiellement leurs services charitatifs à un niveau raisonnable et suffisant, jusqu'à date. Et cela, en dépit des présentes conditions financières, dans tout le pays, et de l'écroulement de leur situation sur leurs épaules les misères sans cesse grandissantes...

Ce rapport du Canadian Council on Child and Family Welfare attire encore l'attention sur les succès, étonnants dans les circonstances actuelles, remportés par les fédérations récemment fondées et dont les campagnes initiales ont été lancées au cours de la plus grande dépression. Parmi celles-là se trouvent la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises de Montréal, qui prépare son troisième appel au public pour avril prochain et les Federated Charities d'Ottawa, qui viennent de terminer leur deuxième année d'opération...

Les feuilles de chêne

Comme des bras tordus et maigres de vieillard Harassant le ciel gris de prières dolentes, Les rameaux défeuillés et moroses des plantes Se dressent, à travers les loques de brouillard.

Oh! les nids, les rayons, les brises embaumées! Les aubes d'hyacinthe et les soirs de carmin! Oh! les fleurs du printemps croulant sur le chemin Comme les pleurs heureux et graves des ramées!

Ils n'en ont rien gardé, les mornes vétérans, Les vieux arbres frileux, sans rayons, sans oiselles, Quand le souffle d'automne eut dispersé les ailes, Ils jetèrent loin d'eux leurs feuillages mourants.

Mais, en dépit du vent qui hurle sous les portes, Là-bas, un chêne sombre et haut comme une tour, Tel qu'un aïeul gardant ses souvenirs d'amour, Garde sur ses bras noirs toutes ses feuilles mortes.

Il les conservera jusqu'aux matins bénis Du prochain renouveau, les chères trépassées! Puis elles tomberont de ses branches lassées... Mais les jeunes oiseaux les mettront dans leurs nids.

Jean RAMEAU

ces cinq années de crise, elles ont quand même augmenté leur total initial de \$103,000, de près de 75 pour cent et réussissent à dépasser leur objectif à chaque nouvelle campagne.

Vancouver accomplit également une prouesse remarquable dans ses difficiles "campagnes de dépression". Débutant avec trente-six oeuvres constituantes qui avaient obtenu un peu moins de \$150,000 de quatre mille souscripteurs connus, la Fédération du Bien-Etre de cette ville a réussi à percevoir \$262,517 de la part de vingt mille cinq cent vingt souscripteurs; au cours de sa première initiative. Maintenant cette fédération compte quarante-deux oeuvres constituantes, au delà de vingt-quatre mille souscripteurs et un grand total de \$305,550 pour sa campagne de 1934.

Voici enfin les montants individuels reçus par chaque fédération, l'année dernière: Halifax Community Chest, \$61,000; Montreal Federated Charities, \$700,019; Montreal English Catholic Charities, \$130,190; Montreal Federation of Jewish Philanthropies, \$266,000; la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, \$289,020; Toronto Federation for Community Service, \$443,232; Toronto Catholic Charities, \$103,318; Toronto Federation of Jewish Philanthropies, \$65,000; Ottawa Community Chest, \$136,957; Hamilton Community Fund, \$91,500; Winnipeg Community Chest, \$270,000; Vancouver Welfare Federation, \$305,550.

La Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises, qui groupe les associations suivantes: l'Aide à la femme, l'Asile de nuit St-Jean-Baptiste, l'Assistance maternelle, l'Assistance publique, l'Association canadienne-française des aveugles, les Camps David et Perron, le Camp le Grillon (l'Aide aux enfants infirmes), le Camp du Lac Vert, les Cantines scolaires, la Colonie de vacances Jeanne-d'Arc, la Colonie de vacances des Grèves, le Conseil catholique d'études et d'action sociale, la Fédération d'hygiène infantile, l'Institut national canadien pour les aveugles, l'Hôpital St-Joseph des convalescentes, la Maison Ignace-Bourget, le Patronage Jean-le-Prévost, le Patronage Saint-Vincent de Paul, le Refuge Notre-Dame de la Merci, le Secours aux chômeuses, la Société de secours aux prisonniers, la Société féminine de protection, la Société Saint-Vincent de Paul, l'Union nationale française, va lancer sa campagne de 1935 du 20 au 30 avril prochain. Les besoins des oeuvres sont plus pressants que jamais. La Fédération est à organiser les principaux rouages de cette campagne. On voudrait l'aider à fond à atteindre son objectif.

Retraites fermées

Monastère de Marie-Réparatrice, 1025 Mont-Royal, Outremont. Février: 19 au 22, dames. Mars: 18 au 31, dames. Avril: 4 au 7: Gardes-malades du service actif. Prière de s'inscrire à l'avance et de s'adresser à la directrice pour tous renseignements.

Vitamines et santé

(Le Bulletin d'hygiène de la cité de Montréal de novembre-décembre 1934 publie une étude sur les vitamines que nous croyons intéressantes de reproduire ici pour nos lecteurs).

Il est aujourd'hui admis que les vitamines jouent un rôle considérable, tant en physiologie qu'en pathologie.

Au cours de la présente étude, nous verrons sommairement:

1. Ce que sont les vitamines, leur classification, les fonctions et sources de chaque vitamine, les troubles occasionnés par l'absence ou la déficience de chacune d'elles.

2. Les différentes vitamines dans le lait, l'effet de la pasteurisation sur elles;

3. Les principaux éléments d'un régime alimentaire bien balancé au point de vue des vitamines.

4. Les Vitamines en général.

Les vitamines sont des substances de composition chimique inconnue, existant en très petite quantité dans les matières alimentaires naturelles, essentielles à la croissance et au développement, et dont l'absence dans l'alimentation produit les maladies par carence, que l'on désigne sous le terme d'avitaminoses; les plus connues de ces maladies sont le bériberi, le scorbut, le rachitisme et la pellagre.

Si l'on tient compte de leur étymologie — vita et amine — les vitamines se rattachent au groupe des acides aminés ou amines qui comprennent la tyrosine, le tryptophane, la cystine, l'histidine et la lysine. Dans l'organisme, elles jouent le rôle de catalyseurs: leur présence est nécessaire aux réactions et aux échanges métaboliques.

Les vitamines sont plus ou moins sensibles à l'action de la lumière et de la chaleur. L'action destructive de la chaleur sera d'autant plus marquée que le chauffage se fera en présence d'une plus grande quantité d'air; en d'autres termes, la destruction des vitamines par la chaleur est en raison directe du degré d'oxydation.

Dans l'état actuel de nos connaissances, les vitamines sont au nombre de six, désignées par les lettres A, B, C, D, E, et G.

VITAMINE A

Vitamine antioxydante et vitamine antioxydante qui a pour fonctions principales: de prévenir les infections, notamment celles des yeux et des organes respiratoires; de contribuer à la croissance et à la longévité; d'entretenir la santé et la vigueur. Essentielle à la reproduction et à la lactation, elle contribue en outre à maintenir l'intégrité des tissus épithéliaux.

Tous les essais effectués jusqu'à date pour isoler la vitamine A sont demeurés infructueux. L'on sait que cette vitamine est soluble dans les graisses, qu'en l'absence d'air, elle peut résister très longtemps à une haute température. A l'air libre elle est détruite en 12 heures par un chauffage à 100°C. (212°F); la cuisson domestique l'affecte donc plutôt légèrement.

La vitamine A est peu résistante à la lumière — d'où l'usage de con-

server l'huile de foie de morue dans des contenants de couleur foncée. Elle est également détruite par les rayons ultra-violet des lampes.

Les principales sources de vitamine A sont: la carotène qui se transforme en vitamine A dans l'organisme, l'huile de foie de flétan, l'huile de foie de morue, le beurre, la crème, le lait, le jaune d'oeuf, le foie et les rognons d'animaux de boucherie, les huîtres, les palourdes (clams); certains légumes — asperge, chou, céleri, fèves, pois verts; certains fruits — ananas, banane, orange et prune.

L'huile de foie de morue contient 500 unités de vitamine A au gramme; l'huile de foie de flétan, 100 fois autant ou 50,000 unités au gramme.

Qu'entend-on par unité de vitamine? Avant d'en donner une définition, je crois nécessaires quelques mots d'explication.

Pour l'étude des vitamines, l'on utilise de petits animaux de laboratoire — rats, souris, cobayes. On leur donne une alimentation bien équilibrée au point de vue calorique, éléments nutritifs et vitamines autres que celle étudiée, mais complètement dépourvue de celle dernière. Lorsque les symptômes de déficience sont suffisamment marqués, l'on incorpore à l'alimentation une substance qui renferme de la vitamine à l'étude.

Dans le cas de la vitamine A, on utilise de jeunes rats de 25 jours d'âge, on les soumet à une alimentation totalement dépourvue de cette vitamine; au bout d'un certain temps — 2 à 3 semaines — les symptômes de déficience deviennent manifestes. Lorsque le poids des rats s'est maintenu stationnaire durant sept jours, l'on ajoute à leurs aliments de l'huile de foie de morue en quantités déterminées.

L'unité de vitamine A correspond à la dose minimum d'huile de foie de morue qui, prise quotidiennement, guérira en trente-cinq jours un jeune rat blanc chez qui existent des symptômes marqués de déficience en ladite vitamine.

L'unité de vitamine C correspond à la dose minimum de jus d'orange, jus de citron ou jus de tomate qui, prise quotidiennement, prévient le scorbut chez le cobaye.

Chez l'humain, l'absence ou la déficience de vitamine A dans l'alimentation entraîne: arrêt de la croissance et du développement; susceptibilité à diverses infections — entre autres celles des pommuns, du nez, des yeux, des oreilles. Du côté de l'oeil, cette déficience engendre une affection spéciale connue sous le nom de "xérophtalmie". Du fait de la perte de sécrétion des glandes lacrymales, la conjonctive devient sèche, enflammée et couverte de petites taches jaunes; si le processus se prolonge, l'ulcération s'ensuit et le tout se termine par la perte de la vue.

(A suivre demain)

Faits et glanes

Les bons mots au comptant

Le poète Dufresny vivait au jour le jour, comme l'insouciant cigale. Il avait reçu de grands dons de Louis XIV, mais il avait dépensé plus encore. Une année, à l'entrée de l'hiver, il rencontra Regnard, son ami, et ils s'associèrent en vue d'écrire des pièces pour le Théâtre-Italien. Dufresny n'était là que pour les bons mots et les bonnes plaisanteries, car il avait une grande verve. Chaque saillie lui rapportait une pistole. Regnard, en effet, payait comptant son collaborateur. Cette façon de payer aiguisait l'esprit de Dufresny. Les pièces, bien jouées par les bouffons italiens, eurent un gros succès d'éclats de rire.

La montagne et les plantes

L'altitude a sur les végétaux des influences aussi marquées que curieuses. Presque à chaque différence de niveau correspond un changement visible de la flore; mais d'un pays à l'autre ces changements présentent des particularités inattendues, qui sont le fait de la lumière plus ou moins intense, de la température, des vents plus ou moins rudes, de l'eau plus ou moins abondante, du sol plus ou moins riche, des frimas.

C'est aux effets bienfaisants de la lumière qu'il faut attribuer le

Trop de voyages -- constipation

Un voyageur attribue à Kruschen sa bonne santé

"Je suis voyageur de commerce", écrit un correspondant, "et, vu mes déplacements continuels en chemin de fer, je suis sujet à la constipation. Il me faut donc surveiller constamment mes intestins. Kruschen est la seule chose qui agisse efficacement et qui, en même temps, ne me dérange pas dans mon travail. J'en prends une forte dose chaque samedi soir, puis, le dimanche, quand je n'ai pas de travail à faire, Kruschen produit son effet. Les jours de semaine, j'en prends une petite dose en me levant le matin. Je dois naturellement vaquer à mes affaires toute la journée, et c'est là la seule manière pour moi d'y arriver. J'ai essayé d'autres laxatifs, mais je les ai tous trouvés ou inopérants ou trop actifs".

Les Sels Kruschen sont une recette naturelle pour assurer la propreté interne. Les six sels dont se compose ce remarquable produit stimulent l'action des organes internes d'une façon régulière et sans aucune violence. Votre système est ainsi débarrassé des impuretés qui, si vous les laissez s'accumuler, causent toutes sortes de maux et minent la santé.

ORBIS Lait - Fromage à la crème. Achetés les Produits Yoghurés. Dans les principaux magasins ou appelez MAINTENANT Harb. 4747 - CResc. 7878. Les Produits Laitiers ORBIS Limités MONTREAL.

Dans vraiment exceptionnel suivant. Dans certaines hautes vallées du Var, des Alpes-Maritimes, des Basses et Hautes-Alpes, on rencontre, prospérant à des altitudes supérieures à 1,000 mètres, des arbricoles, arbres d'une sensibilité particulière, dont il serait bien difficile de trouver ailleurs un seul exemplaire à des centaines de mètres au-dessous de ce niveau.

Pour les mêmes raisons, on voit que le chêne-liège se rencontre encore à 1,300 mètres en Algérie alors qu'il disparaît au-dessus de 500 mètres dans les Pyrénées-Orientales.

D'une façon générale, la forêt, qui ne dépasse pas 1,300 à 1,400 mètres dans les Vosges, grimpe à 2,500 mètres dans les Pyrénées-Orientales et à 5,000 mètres à l'Equateur.

Au Foyer Sainte-Claire

Il y aura au Foyer Sainte-Claire, d'Assise, 5045, rue Saint-Dominique, Montréal, tél. DOLLARD 8026, les retraites fermées suivantes: du 18 au 22 février, pour les Tertiaires, fraternité de Villayer. Les autres tertiaires ou dames et demoiselles qui aimeront à se joindre à cette retraite seront les bienvenues. Du 1er au 5 mars, retraite spéciale pour les demoiselles âgées, et du 8 au 12 mars, pour les jeunes filles. Prière de se faire inscrire à l'avance.

Cours d'action sociale

INSTITUT PEDAGOGIQUE, 4873, AVE WESTMOUNT, SAMEDI LE 9 FEVRIER 1935

- A 1 heure, Dr J.-A. Baudouin: Hygiène sociale. A 2 heures, Dr J.-A. Baudouin: Hygiène sociale. A 3 heures, R. P. Arthur Dubois, S.J.: Economie sociale.

Fête aux huîtres au bénéfice du "Vestiaire des pauvres"

Une fête aux huîtres aura lieu, samedi soir, 23 février, à 8 h. et demie, à la salle des Débardeurs, coin Bonsecours et Champ-de-Mars, au profit du Vestiaire des Pauvres, de la rue Bonneau. Cette fête-bénéfice sera sous le patronage de M. Louis Bouhier, P.S.S., curé de Notre-Dame, avec le concours des Conférences de Saint-Vincent de Paul et de l'Association des Débardeurs syndiqués du port de Montréal.

EATON Grande Vente Spotlight au rayon des bas. Chaussettes de fantaisie. Spécial de la Vente Spotlight samedi, la paire .35. Au rez-de-chaussée, rue Victoria. THE T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL.

Décès de Mme Arthur Lacombe

Mme Arthur Lacombe (née Jeanette Tourigny), est décédée hier à l'hôpital Notre-Dame. Mme Lacombe était la fille de l'hon. Paul Tourigny. Elle laisse dans le deuil son époux, trois filles: Louise, Hélène et Claire, et un fils, Jacques. Les funérailles auront lieu lundi matin. Avis de l'heure plus tard. Le Devoir offre ses sincères condoléances à la famille en deuil.

Caisse populaire des Syndicats catholiques

Ce soir, assemblée des directeurs de la Caisse populaire des Syndicats catholiques, à 8 heures 15.

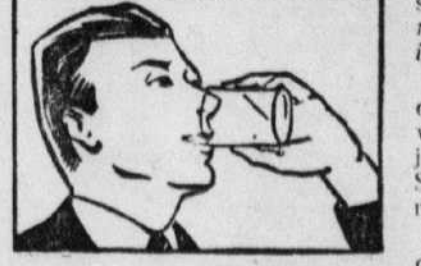
'Le nom dans le bronze'

Achetez pour vos bibliothèques le nouveau livre de Michelle Le Normand. En vente au Devoir, un dollar franco, ou chez l'auteur, 163 rue Mackay, Ottawa.

DES TECHNICIENS ONT TROUVÉ UN MOYEN RAPIDE DE SOULAGER LES RHUMES



1. Prenez 2 comprimés d'Aspirine.



2. Suivez un grand verre d'eau. Répétez le traitement au bout de 2 heures.



3. Si vous avez mal à la gorge, écrasez et brassez 3 Aspirines dans le tiers d'un verre d'eau et gargarisez-vous. Cela soulagera presque instantanément votre gorge.

La douleur et le malaise trouvent aujourd'hui un adoucissement immédiat

Quand vous avez un rhume, rappelez-vous le traitement très simple illustré ici... prescrit partout aujourd'hui par les médecins comme le moyen rapide et sûr.

Parce qu'elle a la propriété de se désagréger rapidement, l'Aspirine "surmonte" le mal presque instantanément.

Prenez simplement une Aspirine et buvez beaucoup d'eau... à intervalles de 2 à 4 heures le premier jour, moins fréquemment ensuite... Si vous avez mal à la gorge, recourez au gargarisme à l'Aspirine.

Mais assurez-vous que l'on vous donne bien l'Aspirine. Elle est fabriquée au Canada et tous les pharmaciens la vendent. Cherchez le nom de Bayer en forme de croix sur chaque comprimé d'Aspirine. Aspirine est la marque de fabrique de la Bayer Company, Limited.

N'AFECTE PAS LE COEUR



Feuilleton du "Devoir" Le Pont sur l'Oiselle par M. MARYAN. 49 (Suite) — Personne ne saura ce que je souffre, continua-t-elle. Mon affection, mon orgueil de fille sont broyés; je suis sans doute réservée à la pauvreté, au déshonneur... Si je ne puis apporter à celui que j'aime qu'un nom flétri, je briserai de mes mains mon avenir... Mais nul ne saura ce que deviendra mon coeur sous ses ruines... — nul que vous! A vous, je laisserai tout voir; pour vous, je serai moi, une pauvre fille torturée, humiliée, brisée... J'ai foi en votre coeur, il me semble que mon père vous donne à moi comme un dernier appui...

avec un cri d'horreur. Comment? Et où? — Aux Cytises, où il était pour affaires, Paule nous écrira. — Et elle ne m'a pas demandé de l'accompagner? dit Mme d'Artibes, pâle de saisissement. — Non, dit le baron secouant la tête, elle a voulu partir seule. Elle m'a envoyé M. Pellegrin, l'homme de confiance de son père, pour me recommander de ne pas partir avant de recevoir des nouvelles, et la chargé de me dire qu'elle attribue à des soucis d'argent et à un excessif surmenage la mort subite de M. Montpernon. — Des soucis d'argent! répéta Mme d'Artibes, consternée. — Et malgré les réticences de M. Pellegrin, reprit son mari, baissant la voix, j'ai deviné qu'il est hanté par un terrible soupçon... Mme d'Artibes essaya son front, couvert d'une sueur froide. — Il se serait tué! balbutia-t-elle. — Oh! ce n'est qu'un soupçon; mais cette fin soudaine, ce départ de Paule, cette recommandation de ne pas la suivre... — Et elle vous a envoyé dire que les affaires de son père étaient embarrasées? — Oui, M. Pellegrin m'a confié de sa part, sous le sceau du secret, ce qu'elle-même apprendrait à l'instant, c'est-à-dire qu'une situation financière déplorable, dont l'aggravation est due au krack de la société de XXX, a dû causer la mort de son père. — Et cet homme que vous avez vu connaissait l'état des choses? — Oui; mais depuis longtemps il était accoutumé à voir M. Montpernon refaire sa fortune compromise à diverses reprises, et, d'ailleurs, le malheureux gardait une partie de ses secrets... Cependant, si nous avions vécu dans le monde de la Bourse, nous aurions su, paraît-il, qu'il était menacé d'une ruine imminente. — Et lui nous le cachait! Le misérable! s'écria Mme d'Artibes d'une voix stridente. — Son mari tressaillit. — Il est mort, dit-il gravement. — C'est un misérable, vous dis-je.

Quoi! il se savait près de sombrer et il nous laissait contracter cette alliance! Dans huit jours, tout aurait été irrévocable! — Oui, il a été coupable; mais ne sommes-nous pas punis, nous, pour avoir cherché une alliance dans un milieu où l'on n'a peut-être pas le même sentiment de l'honneur que nous? En tout cas, il est mort, et nous devons au moins le silence à sa mémoire. — Mais cet homme, cet employé, que dit-il? C'est la ruine complète, fatale! — Il le craint. La dot de Paule est à l'abri, mais celle-ci a déclaré qu'elle sacrifiera jusqu'au dernier centime pour sauver l'honneur. — Et on la sauvera? — Peut-être. En ce cas, du moins, Robert pourrait l'épouser. Mme d'Artibes sauta sur sa chaise. — L'épouser! répéta-t-elle avec la même stupeur que si son mari eût dit une chose monstrueuse, l'épouser pauvre, elle qui gaspillait des centaines de mille francs, qu'

a peut-être contribué à la ruine de son père, qui ne comprend pas les goûts modernes, qui ne sait pas ce que c'est que la vie de famille ni la surveillance d'une maison! L'épouser! Mais vous êtes fou! — M. d'Artibes recula de surprise à son tour. — Vous la connaissiez, cependant, quand vous lui confiez le bonheur de Robert... Ses qualités, à elle, ne tenaient donc qu'à ses millions, et son bonheur à lui qu'à des distractions extérieures et à un luxe exagéré? — Mon cher, l'heure n'est ni aux reproches, ni aux grandes phrases. Riche, Paule Montpernon était la plus agréable des femmes; pauvre, elle est impossible, mille fois plus impossible que Marie-Thérèse de Marmennes... Et puis, ce scandale! Si cet homme s'est tué, et tué là-bas, chez nous, c'est bien honorable, n'est-ce pas, pour une famille comme la nôtre! (A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), Adr. tél. 3-11-11. Directeur-général: Georges Pelletier.

LA VIE SPORTIVE

Wilfrid Cude méritait un blanchissage

(Par X. E. NARBONNE)

Le Canadien a remporté une brillante victoire hier soir sur les Ailes Rouges de Detroit alors que devant trois mille personnes, au Forum, le Bleu Blanc Rouge a triomphé des hommes de Jack Adams par un résultat de 4 à 1.

Wilfrid Cude, le gardien de but du Tricolore, méritait d'être enregistré un blanchissage hier soir et il aurait obtenu ce résultat sans le moment d'inattention de Sylvio Mantha cinquante-quatre secondes avant l'expiration du temps réglementaire alors que notre joueur de défense négligea de sortir la rondelle de la zone de défense alors que la chose semblait le plus facile au monde et Larrie Aurie, le meilleur compteur des Ailes Rouges profita de la nonchalance de Mantha pour lui enlever la rondelle et la lancer dans les filets de Cude qui ne s'attendait nullement à ce coup.

La victoire du Canadien lui permet de conserver la troisième position de la section internationale et de maintenir son avantage d'un point sur les Américains qui viennent immédiatement après dans la course au championnat.

Le jeu fut très terne au cours de la première période et les spectateurs ne semblaient porter aucun intérêt à la lutte mais dans la manche suivante il y eut un réveil suivi de la part de nos joueurs et l'aspect de la rencontre changea complètement.

Le trio Joliat-Lépine-Larochelle est mis en évidence hier soir malgré que trois des quatre points du Canadien furent comptés par les autres joueurs. Larochelle ne s'en est pas laissé imposer par ses adversaires hier soir et les bouclets de nos défenseurs ne l'ont pas intimidé. Le gars de Sorel a tenu tête à tous ses rivaux et a joué sa meilleure partie de la saison.

Les autres joueurs d'avant du Canadien ont aussi fait un travail très effectif et tous nos équipiers méritent nos éloges. Mondou, Crutchfield, Goldsworthy, McGill, Georges Mantha, Riley et Gagnon ont fort contribué à la victoire des Habitants tandis que la défense fut très solide. Savage, Mantha, Carson et Jenkins ont bien défendu leur territoire et ils ont aussi prêté main-forte à l'attaque en assaillant les buts ennemis à chaque fois qu'une ouverture se présentait.

On ne pourrait en dire trop de la tenue de Cude dans les filets du Canadien car ses arrêts furent merveilleux particulièrement lorsqu'il se trouvait seul devant un adversaire qui avait réussi à parvenir jusqu'à ses filets. Wilfrid Starr a pu se rendre compte de l'habileté de notre gardien de but lorsque Cude lui vola un point qui paraissait inévitable sur un lancer à dix pieds des filets du Bleu Blanc Rouge. Cude plongea tête première et parvint à arrêter la rondelle. Wise man subit pratiquement le même sort au cours de la soirée et comme nous le disions au début le Canadien aurait dû obtenir un blanchissage hier soir.

Les joueurs du Canadien se sont surpassés dans leurs lancers hier soir. Tous les coups dirigés vers les buts ennemis étaient faits avec précision et les passes étaient parfaites. Pour peu que le Canadien eût maintenu en aussi bonne condition et qu'il n'aurait aucune difficulté à se qualifier pour les éliminatoires et à remporter le championnat de la métropole canadienne lorsqu'il rencontrera le Montréal dans ses prochaines joutes. Et qui sait si le Bleu Blanc Rouge ne réussira pas à décrocher le championnat dans les joutes de détail?

Le jeune Jack Riley, qui avait orné le banc depuis plusieurs semaines a réussi un beau point pour le Canadien au milieu de la troisième période et tout porte à croire que Jack sera vu à l'oeuvre plus souvent dans les prochaines joutes.

Les joueurs de Detroit n'ont pas fait merveille hier soir mais ils se sont appliqués à boucler leurs adversaires et dans le but de les empêcher de leur faire perdre la tête mais leur tactique n'a nullement réussi et seuls Jenkins et Riley sont allés rendre visite au pénitencier pour des offenses mineures. D'ailleurs, des punitions furent peu nombreuses et deux joueurs seulement du Detroit ont été bannis du jeu par les arbitres Smith et Bell.

Le Canadien rencontrera maintenant le Saint-Louis et les amateurs attendent avec impatience la venue des Aigles samedi soir pour assister à un autre triomphe des Habitants. Dimanche prochain le Bleu Blanc Rouge ira jouer une partie d'exhibition à Shawinigan, ville natale de Nels Crutchfield et l'on parle d'une tournée en Europe au printemps mais la chose n'est pas encore réglée.

Composition des équipes:
DETROIT but défense CANADIEN Cude Carson

Joute nulle entre Boston et Toronto

(Par X. E. NARBONNE)

Toronto, 8. — Les Leafs de Toronto ont grandement déçu leurs partisans hier soir, lorsqu'ils n'ont pu conserver l'avantage pris dans la première moitié de la joute contre les Bruins de Boston, alors que les Torontonien menaient par un résultat de 3 à 0 et lorsque la cloche annonça la fin de la partie après soixante-dix minutes de jeu, les deux clubs étaient sur un pied d'égalité avec un résultat de 4 à 4.

Eddie Shore a conduit l'attaque des Bostoniens. Marty Barry a égalé le compte pour le Boston alors qu'il ne restait plus que 35 secondes de jeu dans la période finale. Shore a participé presque à toutes les ruées des siens, réussissant à compter un point en plus d'obtenir deux assistances.

Trois des quatre points comptés dans la troisième période furent dans les cinq premières minutes et 3 secondes de jeu.

Boston s'est replié avec efficacité sur la défensive dans la période supplémentaire pour tenir Toronto en échec.

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Alignement des équipes:
TORONTO but défense TORONTO Thompson Selbert

Les champions sont défaits à Saint-Louis

(Par X. E. NARBONNE)

Saint-Louis, 8. — Les Aigles de Saint-Louis ont causé une énorme surprise hier soir en triomphant du Chicago, qui a décroché le championnat mondial du hockey l'an dernier. Les locaux ont vaincu leurs rivaux par un résultat de 1 à 0 et il a fallu jouer une période supplémentaire pour pouvoir décider de la victoire.

Scotty Bowman, qui est revenu sur l'alignement du Saint-Louis après une courte absence, s'est particulièrement distingué hier soir en comptant l'unique point de la partie après avoir reçu une passe de Jerwa, cinq minutes après le commencement des hostilités dans la manche supplémentaire.

Glen Brydson et Mush March recurent une majeure pour avoir fait du pugilat au cours de la troisième période.

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Composition des équipes:
CHICAGO but défense RANGERS Chabot

Les Rangers perdent contre Américains

(Par X. E. NARBONNE)

New-York, 8. — Les Américains de Bill Dwyer ont mis fin au record de treize parties sans échec obtenu par les Rangers de New-York lorsque les hommes de Bullet Joe Simpson ont triomphé des protégés de Lester Patrick par un résultat de 6 à 4, hier soir, au Madison Square Garden. C'est la première défaite subie par les Rangers depuis le 1er janvier.

Les Américains eurent un avantage considérable dans les deux premières périodes et au bout de 40 minutes de jeu les tricotés étoilés laissèrent la glace avec un résultat de 4 à 0.

Au commencement de la troisième période les Américains enregistrent un autre point mais par la suite les Rangers déclenchèrent une vive attaque et réussirent à compter quatre points consécutifs avant que leurs rivaux eussent pu mettre le dernier point à leur crédit.

Schriner, qui en plus d'avoir réussi trois buts, a souvent menacé la citadelle de Kerr a été l'étoile de la soirée. Bill Cook a compté deux fois.

Les vaincus, qui avaient déjà remporté les honneurs de la série intracité, étaient handicapés par l'absence de Bun Cook qui n'a pu jouer que quelques minutes. Bun souffre d'un "charleyhorse".

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Composition des équipes:
RANGERS but défense AMERICAINS Kerr

Les compteurs de la ligue Mt-Royal

(Par X. E. NARBONNE)

St-Michel, du club Saint-Jérôme, tient la tête des compteurs de la Ligue Intermédiaire Mt-Royal, avec l'avance d'un point sur son coéquipier Riddell, pendant que Georges Gravel, du Concordia, est en troisième position.

Voici le classement à date des compteurs du circuit de Max LaRoque:

Club	G.	A.	P.	M.
St-Michel, St-Jérôme	12	8	19	21
Riddell, St-Jérôme	11	7	18	15
Gravel, Concordia	6	17	8	8
Laforce, St-Jérôme	5	11	16	18
Desjardins, St-Jérôme	9	5	14	6
Valota, Concordia	7	5	12	4
Mignault, St-Jérôme	7	3	12	14
St-Pierre, St-Jérôme	6	3	11	13
Michaud, Villary	7	3	10	8
Guitbault, Delorimier	5	4	9	2
McQuigg, St-Lambert	4	3	8	13
Barry, Delorimier	3	5	8	13
Lalonde, Delorimier	5	3	8	35
Chagnon, Delorimier	2	5	7	0
Quinès, Villary	0	6	6	8
Lawton, Concordia	3	3	6	13
Fabien, U. de M.	2	4	6	14
Gaudet, Concordia	1	4	6	14
Arnaud, St-Lambert	3	3	6	20
Gagnon, Villary	2	3	5	2
Huguet, J. U. de M.	1	4	5	8
Belzil, Villary	1	3	4	4
Unsworth, Delorimier	2	3	5	12
Couillard, Concordia	1	4	4	4
Raymond, St-Jérôme	0	4	4	13
O'Rourke, Villary	1	3	4	10
Pikington, St-Lambert	1	3	4	17
Lofthus, Delorimier	1	3	4	4
Séguin, Villary	1	3	4	8
Mullis, St-Lambert	1	3	4	4
Gouin, U. de M.	3	1	4	9
Alarie, Concordia	3	1	4	10
Quinès, Villary	2	2	4	22
Jarry, U. de M.	3	1	4	6
Lupton, U. de M.	2	2	4	10
St-Pierre, St-Jérôme	1	2	4	10
Barabé, U. de M.	2	1	3	2
Huguet, P. U. de M.	2	1	3	6
Halbert, St-Lambert	1	2	3	4
St-Pierre, Villary	1	2	3	4
Raymond, A. Concordia	0	2	3	4
Raymond, Delorimier	0	2	3	4
Carter, Concordia	1	2	3	4
Lacoste, Concordia	1	2	3	4
Beauchamp, St-Jérôme	2	1	3	8
Gentier, U. de M.	2	0	2	0
Petit, U. de M.	1	1	2	0
Dupuis, Villary	2	0	2	0
Baillet, St-Jérôme	0	2	2	4
Lefebvre, Delorimier	0	2	2	4
Brière, Villary	0	2	2	0
Lavigne, St-Jérôme	1	1	2	0
Dufout, U. de M.	1	1	2	4
Ranger, St-Lambert	0	2	2	4
Ranger, St-Lambert	0	2	2	13
Dufresne, Villary	2	0	2	2
Clement, Villary	0	2	2	4
Giroux, St-Jérôme	0	2	2	12
Ritchot, Delorimier	1	0	2	2
Carrière, St-Jérôme	1	0	2	8
Séguin, Villary	1	0	2	8
Cadotte, Villary	1	0	2	14
Racicot, U. de M.	0	1	2	0
Weir, St-Lambert	0	1	2	0
Raymond, M. Delorimier	0	1	2	6
Toppe, U. de M.	0	1	2	0
Granger, U. de M.	0	1	2	0
Guertin, U. de M.	0	1	2	0
Dubal, Villary	0	1	2	0
Dural, Concordia	0	1	2	0
Francœur, Concordia	0	1	2	12

Cigarette GRADS

Le comble du bon goût L.-O. GROTHE LIMITEE - MONTREAL

South Western Y. 0 3 0 49 85 Samedi l'équipe jouera contre le South Western Y. 1:000 Gordon. Verdun, dans une partie de la Ligue de la ville, à 7 h. 30 p.m.

London passe en tête

London, 8. — Les Tecumsehs de London sont passés à la tête dans le classement des équipes de la Ligue Internationale, sur un pied d'égalité avec Detroit, pour avoir remporté une victoire de 4 à 1 sur Cleveland.

Le but de Cook, sur une passe de M. Brophy, après 19 minutes de jeu, à la seconde période, a sauvé Cleveland d'un blanchissage complet.

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts

Alignement des équipes:
LONDON but défense CLEVELAND Roberts</

La situation financière de la province de Québec

Texte du discours du budget présenté hier après-midi à l'Assemblée législative par le Trésorier, M. Stockwell

Québec, 8. — Voici le texte du discours sur le budget prononcé hier après-midi à l'Assemblée législative par le Trésorier provincial, M. Stockwell.

Monsieur l'Orateur.
L'on relève en 1934 la reprise, sur de nombreux points, des activités de la vie économique.

Le volume des affaires transigées a été beaucoup plus considérable. L'expédition des marchandises par chemin de fer s'est notablement accrue relativement à 1933, quoiqu'elle soit restée bien en deça du chiffre des années d'abondance. Les revenus bruts et nets de nos deux grands réseaux ferroviaires ont aussi subi une hausse marquée.

La production du papier à journal a visiblement augmenté, et de façon générale, l'état de l'industrie forestière s'est grandement amélioré, aussi bien en ce qui a trait au nombre des ouvriers qu'à son chiffre de la population. Les exportations de bois au cours de l'année ont continuellement dépassé celles de 1933.

Les obligations de tout repos n'ont cessé d'acquiescer de la valeur, et la diminution du taux des intérêts a rendu beaucoup plus faciles aux gouvernements les opérations financières, à l'encontre de ce qui a prévalu en 1933.

On estime à 284,000,000 de boisseaux le volume de la récolte de blé. Le blé se vend à bien meilleur compte, mais le surplus inventu de l'an dernier, anormalement élevé, soit 200,000,000 de boisseaux, constitue l'un des facteurs inquiétants de cette affaire. A cause de sa qualité supérieure, le blé canadien, dont le prix normal devrait être de 15 cents de plus le boisseau que tout autre blé compétiteur sur les marchés étrangers, a été maintenu au niveau d'environ 30 cents de plus le boisseau. Alors que le prix dirigé s'est maintenu grâce aux opérations du pool canadien du blé, d'autres nations exportatrices, particulièrement l'Argentine, ont vendu leurs stocks au prix du marché. A moins que le surplus de blé des autres pays ne décroisse sensiblement, ou à moins que l'on ne vende de grandes quantités de notre provision actuelle à des prix moindres que le présent prix dirigé, il est à craindre que l'écoulement de cet énorme surplus inventu, auquel s'ajoute la récolte de l'an dernier, ne soit extrêmement pénible à effectuer. Comme le gouvernement fédéral a puisé le pool dans ses opérations, on ne peut empêcher de prévoir une perte sérieuse qui sera à la charge générale des contribuables canadiens.

L'industrie hydro-électrique se développe, et la consommation de l'électricité s'accroît rapidement. En général, l'actif des banques s'est amélioré et les compensations ont considérablement augmenté, ce qui indique un meilleur roulement des valeurs, et, de façon générale, un commerce accéléré et de meilleures affaires.

A l'encontre des améliorations que nous venons de consigner, il ne faut pas, dans une revue de la situation générale au point de vue national, négliger de tenir compte de certains facteurs adverses. Le chiffre de la construction n'a encore représenté que le quart de celui des années 1928 et 1929.

Les ventes réelles de blé sont minimes, et le mouvement d'exportation du blé, au cours de l'automne dernier, a été si faible que chacun en a été désappointé.

Le nombre des sans-travail se poursuit en encore très grand, quoique l'on constate une certaine amélioration relativement à l'état de choses en 1933.

Le déficit de nos chemins de fer nationaux constitue encore un lourd fardeau pour les contribuables, de façon générale, malgré une certaine amélioration que nous avons précédemment consignée.

La sécheresse, dans plusieurs parties de l'Ouest, a causé de lourdes pertes de bétail. Il est vrai que le prix des marchandises en gros a été plus élevé, mais le prix des produits agricoles n'a généralement pas suivi le même rythme. Il en est résulté que le pouvoir d'achat des classes agricoles est encore faible et que les agriculteurs doivent encore se débattre en posture désavantageuse. Le cultivateur est la clef de voûte de l'économie canadienne. Suivant sa bonne ou sa mauvaise fortune, la prospérité nationale croît ou décroît. D'ici à ce que son pouvoir relatif d'achat soit meilleur, l'état général des affaires ne s'améliorera point, comme nous aurions pu autrement nous y attendre, pour le bien de toutes les classes sociales.

Les efforts des Etats-Unis pour maintenir leurs effets de commerce au niveau de la nouvelle évaluation de l'or ont rencontré des difficultés, de temps à autre. Leurs lois à ce sujet ont été contestées par leur propre Cour suprême. Les jugements du tribunal et le mode d'action auquel le gouvernement des Etats-Unis pourra éventuellement être obligé de recourir sont la cause de très vives inquiétudes qui peuvent avoir un profond retentissement sur la vie économique du Canada. Les répercussions des jugements de la Cour suprême, si, dans un délai raisonnable on n'arrive à remédier à la situation, affecteront probablement l'aptitude des sujets canadiens à s'acquitter de leurs obligations payables en espèces des Etats-Unis, et accroîtront ainsi, à un degré formidable, le fardeau de nos dettes nationales de toutes sortes.

Etat de choses dans le Québec
La province de Québec a participé à l'amélioration générale des affaires à laquelle j'ai fait allusion. En certains cas, elle en a profité dans une plus grande mesure qu'aucune autre province du Dominion.

La valeur des récoltes dans la province de Québec s'est élevée, durant l'année 1934, au delà du point atteint en 1933, soit de \$87,500,000 à \$97,500,000. La récolte du foin n'a pas atteint le volume habituel des années normales, bien qu'elle ait dépassé celle de 1933. Les prix, cependant, ont été meilleurs, et un automne tardif, comme aussi l'augmentation des récoltes d'ensilage, ont permis à nos cultivateurs d'hiverner leurs troupeaux d'une manière beaucoup plus satisfaisante que durant le long hiver de 1933-34.

La production minière s'est accrue et nos mines d'or en particulier produisent bien davantage, tandis que plusieurs nouvelles mines ont récemment commencé de produire. La province de Québec est maintenant la deuxième des plus grandes productrices d'or au Canada.

L'industrie de l'amiante a été en progrès durant l'année 1934. Cette industrie a employé un plus grand nombre d'ouvriers. Les prix se stabilisent. Aussiôt que le mouvement de construction immobilière aux Etats-Unis sera en cours, les qualités inférieures d'amiante seront requises en plus grandes quantités. Une nouvelle fabrique d'amiante sera érigée à Lennoxville.

L'augmentation du volume de la pêche et des prix obtenus pour le poisson, qui a été sensible dans tout le Canada, fut aussi perçue dans la province de Québec, quoique les prix y soient encore bas.

L'industrie forestière s'est considérablement développée durant l'année écoulée, comme je l'ai dit précédemment. Il est probable que l'amélioration dans l'industrie du papier-journal, et dans celle du bois de sciage fut plus grande dans le Québec que dans n'importe quelle autre province. Au cours du mois de novembre dernier, il n'y avait pas moins de 9,000 bûcherons de plus au travail qu'au même moment en 1933.

L'index du revenu national a marqué une augmentation de 19 p. 100, alors que les chiffres du Bureau fédéral de la statistique indiquent que l'augmentation dans la province de Québec atteignait presque 30 p. 100. Notre province a dépassé toutes les autres. Les chiffres-indices du revenu national sont déterminés, entre autres, par l'étude du revenu découlant des activités de nos gens en agriculture, industrie forestière, pêcheries, industries des fourrures, mines et manufactures.

La position dominante de notre province doit être principalement attribuée à la remarquable reprise dans l'industrie de la pulpe et du papier.

Le nombre des polices d'assurances émises en faveur de résidents de la province au cours de l'année écoulée accuse aussi une augmentation et les placements ainsi effectués par nos concitoyens tendent à montrer que l'instinct de notre peuple le porte à l'économie et à l'épargne.

Dans toute la province, les comptes d'épargne ont augmenté en général, tant en nombre que dans le total des montants déposés.

Il apparaît comme évident, si l'on suit les indications que j'ai consignées, que les meilleurs atouts de notre peuple, au cours des années de la dépression, ont été pour lui les formes variées de l'agriculture et de toutes les industries naturelles ou particulières à notre province.

Activités des départements
Toutes les activités des divers services du gouvernement dans la province ont été conduites et réalisées conformément à leur objet et au véritable esprit de la Constitution et de la coutume. La paix, l'ordre et le bon gouvernement ont prévalu. Le peuple est demeuré calme et respectueux des lois. Toutefois ceux qui ont voulu tenter de changer l'ordre social en recourant à des méthodes de violence ont appris à leurs dépens que ces méthodes ne seraient pas tolérées.

Les relations entre le patron et l'employé dans la province ont été marquées au coin d'un louable esprit de tolérance et de bon vouloir. Il n'y a pas eu de grèves ou de "lock-outs" notoirs.

Les efforts pour améliorer les conditions du travail et les salaires des ouvriers, tels qu'accomplis d'après la loi de l'extension juridique des contrats collectifs de travail, ont en grande partie obtenu le meilleur succès. L'expérience a été tentée avec jugement par les patrons et les ouvriers, en tenant compte des mises au point nécessaires et de l'état des choses dans la province. Tous ceux qui se sont prêtés à cette expérience méritent louange pour leur esprit de conciliation et leur bonne volonté.

Les finances municipales ont été sagement administrées. Certaines municipalités qui ont éprouvé des difficultés financières ont effectué un rajustement radical, et d'autres ont repris leurs paiements là où elles étaient antérieurement en défaut. Le total des obligations municipales et scolaires (capital et intérêt) en souffrance dans la province se chiffrait seulement par

192% de la dette totale des municipalités de la province, relativement au pourcentage beaucoup plus élevé dans plusieurs autres provinces.

Les conditions de travail des bûcherons dans la province de Québec ont été grandement améliorées. C'est l'effet des lois de la dernière session. Ce facteur, ajouté à celui du relèvement général de l'industrie forestière a contribué à l'amélioration de la situation économique d'une très grande partie de la population.

Bien qu'il eût fallu restreindre en général les dépenses du gouvernement, les octrois pour l'éducation et aux maisons d'enseignement n'ont pas été diminués. Ces octrois ont été d'un merveilleux secours, particulièrement pour les municipalités scolaires pauvres. Toutefois, l'éducation de notre jeunesse ne peut souffrir et ne souffrira point, malgré toutes les épreuves que nous avons subies au cours des quatre dernières années de dépression.

Justqu'ici, les efforts de la Commission de l'industrie laitière de Québec, afin d'obtenir un meilleur prix aux producteurs de lait, ont remporté beaucoup de succès, assurant à nos producteurs de lait une juste compensation, tout en sauvegardant, du même coup, les intérêts des consommateurs. A ce sujet, des témoignages d'appréciation nous sont venus de partout.

A même le fonds de l'Assistance publique, au delà de \$6,000,000 ont été versés pour venir en aide à nos hôpitaux et à nos autres institutions charitables et philanthropiques, au cours de l'année écoulée. Le gouvernement n'a pas hésité à employer le crédit et les ressources de la province au soutien des dépenses faites à même ce fonds. Les secours ainsi accordés à un moment où les besoins se faisaient plus pressants ont été d'une valeur inestimable.

Un grand nombre de nouvelles routes ont été construites, en certains cas, à la charge de la province.

1933-1934
Voici le résumé des opérations:
Total des revenus ordinaires \$28,282,503.53
Total des dépenses ordinaires 33,876,977.01

Excédent des dépenses ordinaires sur les revenus ordinaires 5,594,473.48
Crédits au fonds consolidé du revenu appartenant aux années antérieures, dont:
la somme suivante a été perçue pendant l'année courante 2,152,835.59

et les comptes recevables nets étaient dus à la province le 30 juin 1934 1,176,487.33
Charge nette du fonds consolidé du revenu, le 30 juin 1934 2,265,170.54
Les détails de ces revenus et dépenses apparaîtront aux comptes publics, qui ont déjà été déposés en Chambre.

Le tableau suivant vous présentera les pourcentages de nos revenus et dépenses:
1933-1934 — REVENUS

Subside fédéral	8.72
Lot des liqueurs alcooliques (compte de commerce)	4.34
Terres et forêts	8.45
Lot des véhicules moteurs	18.40
Gasoline, droits et taxes	17.05
Taxes sur les successions	9.54
Taxes sur les corporations	14.03
Licences, hôtels, magasins, etc.	4.40
Autres revenus ordinaires	15.07
	100%

Education	11.06
Voirie et mines	16.07
Travaux publics et travail	5.91
Agriculture	8.78
Terres et forêts	4.92
Colonisation	5.85
Administration de la Justice	52.56
Gouvernement civil	6.26
Intérêts et autres charges	13.41
Fonds d'amortissement	16.16
Autres dépenses ordinaires	5.36
	100%

Voici l'état sommaire de la caisse pour l'année terminée le 30 juin 1934:

Receives: Ordinaires	\$30,777,962.09
Capital	246,764.93
	\$31,024,727.02
Fonds en fiducie, dépôts, etc.	3,532,958.44
Dépôts judiciaires et autres	2,168,752.33
	5,701,720.77

Fonds de l'Assistance publique: Général	4,197,170.62
Avances par le Trésorier de la province	2,059,253.73
Produit de la vente des obligations	18,396,296.06
Bonds de la Trésorerie	33,500,000.00
	94,879,198.14
Balance en banque: le 30 juin 1933	1,921,479.16
le 30 juin 1934 (soutiré)	1,831,769.64
	3,753,248.80
Dépenses: Ordinaires	33,876,977.01
Imputables à l'actif	629,086.98
Imputables à l'actif et aux dépenses différées	14,778,077.16
Ordinaires chargées au surplus	184,118.32
	49,468,259.47
Fonds en fiducie, dépôts, etc.	3,019,246.96
Dépôts judiciaires et autres	2,073,895.47
	5,093,142.43
Fonds de l'Assistance publique Dette publique, rachat	6,029,032.40
Bonds de la Trésorerie	2,530,666.67
	33,000,000.00
	96,121,100.97
Mandats impayés: le 30 juin 1933	6,510,532.09
le 30 juin 1934	3,969,187.12
	2,541,344.97
	98,632,446.94

Année courante
Il est encore trop tôt pour établir des prévisions définies, au sujet du résultat des opérations de l'année courante qui se terminera le 30 juin prochain.

Les revenus, jusqu'à ce moment, sont à peu près les mêmes que ceux de l'an dernier. L'on espère que les appropriations votées ne seront pas dépassées, excepté pour les petits montants qui pourraient être requis comme estimés supplémentaires à soumettre aux Chambres à la fin de cette session.

Estimés budgétaires pour
L'estimé des revenus et les dépenses pour l'exercice se terminant le 30 juin 1935, à soumettre à l'approbation des Chambres, a été soigneusement préparé quant aux revenus, en tenant compte des ré-

ce; et, en d'autres cas, avec le concours des municipalités désireuses de construire de nouvelles routes, suivant le mode dit de 50 pour cent. Ces entrepreneurs ont procuré une somme considérable de travail à la population des comtés ruraux et ont ainsi contribué à remédier notablement au chômage à la campagne. Les salaires perçus ont permis à beaucoup d'entre eux d'acquiescer leurs taxes municipales. Aussi, le résultat de cette coopération entre la province et les municipalités a-t-il été de faciliter la perception des taxes municipales dans presque toute la province.

Les travaux divers, effectués au cours de l'année dernière, ont constitué un apport substantiel au total de la construction dans la province, tout en permettant aux fournisseurs de matériaux d'activer leur commerce. La remédiation ainsi apportée au chômage fut également considérable, et, ajoutée aux secours directs, a eu pour effet de venir en aide à tous les chômeurs en général.

Les opérations financières de la Trésorerie ont été rendus plus faciles au cours de l'année dernière par les pratiques et les facteurs suivants:
(a) Le prix de toutes les obligations publiques de premier ordre s'est régulièrement élevé;
(b) Les taux des intérêts sur les emprunts gouvernementaux ont été abaissés;

(c) D'amples fonds d'amortissement pour de nouvelles émissions ont été constitués. Cette façon d'agir est plus strictement observée dans la province de Québec que dans toute autre province du Canada;

(d) Notre province jouissant, parmi toutes les provinces, à l'exception de l'île-du-Prince-Edouard, du taux le plus bas quant à la dette par tête, les obligations de notre province ont été très recherchées par les épargnants. Les obligations de la province de Québec sont universellement reconnues parmi les valeurs les plus appréciées au monde, et, par conséquent, sont à prime et constamment requises.

L'intérêt moyen payé par la province de Québec sur ses obligations est le plus faible de tous ceux qui sont payés par aucun des gouvernements de la Puissance du Canada, plus faible même que celui des émissions du Canada.

570
580
590
600
610
620
630
640
650
660
670
680
690
700
710
720
730
740
750
760
770
780
790
800
810
820
830
840
850
860
870
880
890
900
910
920
930
940
950
960
970
980
990
1000

budget, en dépit des chiffres précités, est pratiquement équilibré, si l'on interprète strictement l'expression "dépenses ordinaires", pour la raison qu'une somme excédant \$3,000,000 est comprise sous cette rubrique et mise à part pour constituer des fonds d'amortissement.

Toute accélération dans la reprise courante des affaires devrait augmenter ces revenus estimés. J'ai fait part à la Chambre, dans mon discours de l'an dernier sur le budget, de l'émission du 1er août 1933.

Pour l'émission du 15 mars 1934, nous avons même obtenu des termes plus avantageux: des obligations d'une somme de \$7,700,000 à 4% pour dix et vingt ans, ayant été vendues au taux comptant d'environ 104.04%, soit à 99.577%. Ce taux, à un pareil moment, était le plus bas qu'on eût atteint pour aucune des émissions semblables depuis les années d'avant-guerre.

La petite émission de \$760,782 du 1er juin 1934 fut rachetée à même les fonds des divers fonds d'amortissement de la province. L'emprunt à 4%, échéant à Londres, Angleterre, le 1er mars 1934, fut d'abord lancé en 1934; et, comme il n'avait alors été prévu aucun fonds d'amortissement, devant être renouvelé. Les termes de renouvellement offerts sur le marché de Londres ne furent pas jugés satisfaisants, et le change sterling était à prime considérable, des arrangements furent conclus avec la succursale à Londres de la Banque de Montréal, grâce auxquels celle-ci chargea à notre compte ce déboursé comme une somme soustrée au taux de 3% par année.

Ce compte soustré fut plus tard transféré à la Banque de Montréal, Québec, lorsque l'échange sterling fut en notre faveur, et la somme à rembourser fut incluse dans notre plus récent emprunt, à un prix de base d'approximativement 2 1/3% pour les cinq prochaines années. Cette opération épargnera à la province environ \$106,000 en échange sterling, ce qui représente une économie substantielle.

Ce qui s'est ajouté au fonds d'amortissement, soit \$1,843,002.78, représente ce qu'il a fallu retirer de nos revenus ordinaires afin de pourvoir au rachat à l'échéance de bien au delà de 80% de notre dette consolidée actuelle en suspens.

Cette partie de notre dette consolidée au sujet de laquelle aucun fonds d'amortissement n'a été prévu représente une très petite somme, soit approximativement \$9,000,000. La dette consolidée en suspens a été augmentée, surtout pour nous permettre de faire face aux frais de remédiation au chômage et de rembourser un emprunt à court terme, comme suit:

Le 23 août 1934, des obligations au montant de \$10,000,000.00, à 3%, pour cinq ans, furent vendues à 99.77, soit un prix de base de 3.05%. Sur ces \$10,000,000, \$5,000,000 furent émis conformément à la loi de la Voirie, et \$5,000,000 conformément à la loi de remédiation au chômage.

Bien que cette vente constituât un record d'opération financière sur une base de cinq ans, j'ai le plaisir d'aviser les membres de cette Chambre que, le 10 janvier

de nos grands journaux con'empora-ins qui disail:
"Le gouvernement Taschereau continue à être une force d'équilibre au milieu des épreuves qui assaillent l'âme humaine".
Je propose maintenant que l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se constitue en comité des subsides.

Les annonces dans la Gazette Officielle
Québec, 8. — La Chambre a pris en considération, en comité plé-nier, un projet de loi de M. Duplessis qui limite à une annonce la publicité que l'on est obligé de faire dans la Gazette Officielle lors des ventes de propriétés par le shérif ou pour taxes municipales et scolaires. Actuellement il doit y avoir deux insertions. Le premier ministre admet que la limitation à une annonce entraînera une diminution des frais. Mais les deux annonces sont nécessaires pour éviter autant que possible que les ventes soient ignorées. Il y a longtemps que ces deux annonces sont de règle. Les journaux et la publicité à la porte des églises ne suffisent pas. Il invite la Chambre à rejeter le projet Duplessis.

Adoption du bill Elie
Québec, 8. — Le projet Elie, qui réduit de \$400 à \$200 la valeur foncière exigée par le Code municipal des candidats aux fonctions de maire ou de conseillers, a été rapporté sans amendement du comité plérier et a subi sa troisième lecture. Le premier ministre a proposé qu'au lieu de réduire la valeur foncière, on stipule que les hypothèques seront ignorées dans l'établissement de la valeur des propriétés. Il a ajouté qu'il ne s'opposait pas par ailleurs au bill dans la forme que lui a donnée M. Elie.

Erreur de \$99,000
La trésorerie de l'hôtel de ville a commis une erreur de \$99,000, qui n'est tout de même pas grave. Au lieu d'emprunter seulement \$1,385,600 en allocations de chômage pour le mois de février, elle devra emprunter \$1,487,600. Au mois de mars, pour réparer son erreur, elle empruntera \$99,000 de moins.

CHARBON
55.00 et plus
5,000 cordes d'érabie, 8.00 à 10.00
WILSON FRERES
Jos. CHARLEBOIS, prop.
AMherst 7153.

DUPUIS

Ouverts le samedi jusqu'à 10 heures

2,400 paires de BELLES CHAUSSETTES
rarement offertes à si bon marché...

Cachemire tout laine, divers dessins de fantaisie, marque "MERCURY" et autres — la paire,

.47

Un achat spécial de chaussettes marquées à .55 et .75 réalise pareille offre!... C'est une chance exceptionnelle de renouveler votre provision de chaussettes pour le printemps!... Cachemire tout laine, dessins de fantaisie tons noir et blanc — gris et blanc — noir et rouge — brun et tan — noir et bleu — gris et bleu. Pointures pour hommes et jeunes gens: 10 à 12.

Plateau 5151 — Local 202
Rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

SOULIERS

pour hommes, jeunes gens et garçons. Pour hommes, pointures: 5 1/2 à 11. La paire . . .

Cuir souple et souliers chaussant élégamment et confortablement le pied. Noir seulement. Forme nouvelle, genre BLUCHER. Semelles double épaisseur, cuir solide pour plus de durabilité et de confort.

Pour garçons, pointures 1 à 5 1/2. La paire . . . 1.79

Pour garçons, 11 à 13 1/2. La paire, 1.59

Rez-de-chaussée (Centre)
Plateau 5151

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président.
A.-J. DUGAL, p. et dir. gér.

DETTTE CONSOLIDEE

Les comptes publics démontrent que la dette consolidée nette a été augmentée de \$14,437,112.55, au cours de l'exercice terminé le 30 juin 1934. Cette augmentation s'établit ainsi:

Le 1er août 1933, conformément à:
6 Geo. V, ch. 13, amendé par 14 Geo. V, ch. 9. \$ 2,750,000.00
10 Geo. V, ch. 4, amendé par 14 Geo. V, ch. 4. 3,000,000.00
18 Geo. V, ch. 3, amendé par 19 Geo. V, ch. 9 et 20. 800,000.00
Geo. V, ch. 6. 2,800,000.00
21 Geo. V, ch. 5. 800,000.00
21 Geo. V, ch. 7 amendé par 22 Geo. V, ch. 4. 1,000,000.00
10,350,000.00
Le 15 mars 1934; conformément aux lois de remédiation au chômage, 7,700,000.00
1930, 1931 et 1933 760,782.00
Le 1er juin 1934; conformément à 24 Geo. V, ch. 3. \$18,810,782.00

Moins:
Le 1er mars 1934; emprunt à 4% éché à Londres \$ 2,530,666.67
Ajouté au fonds consolidé 1,843,002.78 4,373,669.55
\$14,437,112.55

écoulé, une offre même plus avantageuse nous fut faite, que nous acceptâmes, pour une émission de \$13,730,000 d'obligations à 2 1/2% pour cinq ans, qui ont été vendues au prix de \$100.78, ou à un prix de base constituant un intérêt de 2.338%. Ce taux n'a été, jusqu'ici, égale nulle part au Canada, en ce siècle, pour des obligations à terme semblable.

\$9,230,000 de cet emprunt constituent des fonds d'amortissement, et \$4,500,000 de nouveaux fonds, dont une somme de \$2,500,000 empruntée conformément à la loi de la Voirie et \$2,000,000 conformément à la loi relative à la construction de certains ponts dans la province.

Emprunts temporaires
Des emprunts temporaires ont été obtenus de nos banquiers, au moyen de bons de la Trésorerie, au cours de l'exercice écoulé. Ils furent nécessairement considérables, entre les émissions variées d'emprunts consolidés que je viens de décrire.

Une balance de \$13,500,000 de ces bons de la Trésorerie restait encore en suspens à la fin de l'exercice, ainsi qu'il appert en détail aux comptes publics.

Conclusion
L'état des activités des ministères et celui de la législation, que nous venons de porter à votre connaissance, ont servi à mettre en lumière les principales caractéristiques de notre peuple.

Le mouvement ascensionnel vers de meilleures conditions sociales et économiques ne s'est pas ralenti. Le programme soumis à notre considération au cours de la présente session de la Législature prouve que ce mouvement se continuera à l'avenir. On demande sans cesse des lois sociales. Y répondre implique généralement une augmentation de taxes. Quoique le public se rende compte de certains besoins, il lui arrive en général de ne pas faire suffisamment état de ce que ces demandes impliquent.

Le record établi par la province de Québec dans le domaine de ses activités et de la législation des-

Commandez vos
**CAFÉS, THÉS
et CONFITURES de
J.-A. DESY,**
(Limitée)

Vous aurez des produits
de Haute Qualité
Ils Importent Directement
et Manufacturent Eux-Mêmes

1459, ave Delorimier
Montréal